



Vingt-quatrième séance du quatrième mandat, 19 mai 2021 à 19 heures

A-zoom-blée en raison des mesures sanitaires liées au COVID19

Procès-verbal approuvé

Présents

Eric Eigenmann, président
Nelson Amici
Julia Barbe
Nadja Batou
Sophie Brandon
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Michelle Cottier
Mathieu Crettenand
Eléonore Crunchant
Valérie Dullion
Ruth Durrer
Pauline Emery
Giovanni Ferro-Luzzi
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Corine Frischknecht
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin, vice-présidente
Baptiste Gold
Didier Grandjean
Thomas Guibentif
Olivier Maulini
Lara Mireskandari
Isabelle Monnay
Mary O'Sullivan
Didier Picard
Laure Pigué
Sarah Scholl
Pascal Sciarini
Valeria Wagner

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Céline Carrère, directrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général

Excusé-e-s:

Pierre Cosson
Andrea Dettwiler
Oliver Hartley
Jean-Daniel Macchi
Léonard Truscello
Antoine Geissbuhler, vice-recteur

Absent-es

Anton Alekseev
Matteo Bächtold

Mathilde Bourrier
Laurent Cesalli
Gahla Doerig
Yvan Jeanneret
Sébastien Müller
Léonore Saade-Augier
Frédéric Yvon

Invité-es du rectorat

Mme Mallory Schaub, responsable du Pôle de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage et M. Lionel Cau, invités pour le point 4 de l'OJ.

Mme Isabelle Mili, Directrice de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignant-e-s (IUFÉ) est invitée pour le point 8 de l'OJ.

M. Fabrice Calame, adjoint du vice-recteur Jean-Marc Triscone, est invité pour le point 6 de l'OJ

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

M. Guibentif demande une modification de l'ordre du jour : il souhaite aborder le point de la motion avant les autres objets.

Le Président répond que le sujet a déjà été évoqué au Bureau et que cela ne sera pas possible ; les points précédant la motion ayant déjà été abordés en Assemblée, ils sont prioritaires.

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

Le Président accueille les invité-es.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président informe que l'Assemblée a répondu à la consultation mise en place par le rectorat au sujet de la Directive sur les examens. Il demande où en est le processus de consultation et si une version définitive de la Directive sera présentée à l'Assemblée en juin.

Le Recteur indique que plusieurs instances ont été consultées dont l'Assemblée, le CED et le CRD. Les commentaires et suggestions ont été rassemblés et seront en ligne sur le site dédié en toute transparence ([lien](#)). Un travail de synthèse est en cours.

Le Président remercie le Recteur et demande si la Directive sera présentée à l'Assemblée en juin.

Le Recteur répond que la Directive sera présentée pour information à toutes les instances après que le rectorat ait décidé des arbitrages.

Le Président passe la parole à Valérie Dullion pour une communication du Bureau.

Mme Dullion relève que le Bureau, responsable de veiller à la continuité des travaux de l'Assemblée, souhaite faire part de son étonnement face à la manière dont certains services du rectorat communiquent sur les leçons de la crise dans la presse genevoise. Elle rappelle que l'Assemblée a adopté le 11 novembre 2020 une motion demandant la suspension du processus nommé « leçons de la crise ». Cette demande avait reçu un accueil positif du rectorat. Le processus devait reprendre ce printemps avec la participation de l'Assemblée. Un article de la Tribune de Genève du 9 avril dernier, relayé dans la revue de presse de l'UNIGE, se fondant sur un entretien avec le responsable de la cellule stratégie et prospective du rectorat, indique que les leçons de la crise sont déjà tirées. Accessoirement, l'article en question distribue des bons et des mauvais points entre les différentes subdivisions de l'Université. On apprend ainsi que la faculté des lettres fait partie des « récalcitrants » en matière de numérique et d'enseignement à distance. Puisqu'il est prévu de débattre au point 4 du rapport d'auto-évaluation en vue de l'accréditation, qui mentionne l'activité des organes participatifs comme un facteur de qualité dans le fonctionnement de l'institution, il paraît utile de relever cette dissonance dans la politique de communication de l'Université.

Le Recteur indique que M. Achard, qui est cité dans cet article, n'est pas présent ce soir. Il ne peut répondre pour lui mais pense qu'il n'était dans la volonté de qui que ce soit au rectorat de distribuer des bons ou des mauvais points ; le terme « récalcitrant » est en effet mal venu. Quant aux leçons

de la crise, aucune leçon n'a été tirée à ce stade, le processus est en cours. Il propose que M. Achard envoie une clarification sur l'état du processus qui est loin d'être achevé.

Le Président prend acte de la réponse du recteur. En tant que représentant de la faculté « récalcitrante », il pense que ses collègues seront satisfaits de cette réponse alors qu'ils-elles ont basculé en deux jours en visio-conférence, sans que la moindre heure n'ait été perdue.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président passe aux questions, par ordre d'arrivée au rectorat :

1. **Quelle évaluation du travail académique ?** Question au rectorat de Mme Valérie Dullion, MM. Olivier Maulini, Frédéric Yvon, Oliver Hartley, Andreas Dettwiler représentant-e-s du corps professoral.

Le Recteur indique que la réponse sera donnée à la prochaine séance de l'Assemblée.

2. **Quelles sont les procédures pour assurer la participation des membres du CCER aux processus de consultation de l'UNIGE ?** Question au rectorat de Yasmine Atlas, Stéphanie Girardclos, Marine Girardin, Thomas Guibentif, Valeria Wagner, représentant-e-s du corps des collaborateur-trice-s de l'enseignement et de la recherche.

QUESTION

Lors de la réunion en ligne du 4 Février 2021 entre des membres du CCER et du rectorat, des échanges approfondis ont eu lieu au sujet de la participation des représentant-e-s du CCER (AU, ACCORDER, Conseils Participatifs) à l'élaboration des processus de consultation de l'ensemble de la communauté universitaire, en particulier dans le cadre de la mise en place du questionnaire visant à sonder le CCER. Il a été convenu que le contenu de ce sondage ainsi que les étapes d'implémentation seraient soumis pour avis préalable aux représentant-e-s à l'AU – en plus de la participation de membres d'ACCORDER et des Conseils Participatifs à des focus groups, d'entrée prévue dans les slides qui nous ont été présentées.

Ce sujet n'a pas été abordé à la séance du 11 Mars. En revanche, un-e membre du CCER nous a fait part d'une demande qui lui est parvenue de la part de sa faculté faisant état de la création d'un focus group pour l'élaboration de ce même sondage. Le même message indique les grandes lignes d'une procédure qui se termine par une discussion des résultats avec les représentant-e-s du CCER, après lancement et clôture du sondage, mais pas pour son élaboration.

Par ailleurs, un-e autre membre nous a rapporté la tenue d'un « hackathon » sur la création d'une « Communauté de doctorant-es » lors duquel les participant-e-s ont souligné leur surprise à l'apparente méconnaissance des collaborateur-trice-s du rectorat de leurs problèmes récurrents.

Alors que nous saluons ces tentatives d'implication large de la communauté universitaire à l'élaboration des processus de consultation, nous voulons croire que la discussion préalable avec les membres élu-e-s pour assurer la prise en compte des thématiques déjà soulevées dans nos organes permettrait de mieux aligner les questions posées avec les problèmes rencontrés par les membres de notre corps.

Nous souhaiterions donc que la procédure d'élaboration de ces consultations soit clarifiée et présentée à l'Assemblée de l'Université au plus tôt, afin de permettre l'implication effective des représentant-e-s dans sa conception, ainsi que convenu lors de nos échanges.

REPONSE

Lors de la réunion en ligne du 4 Février 2021 entre des membres du CCER et du rectorat, des échanges approfondis ont eu lieu au sujet de la participation des représentant-e-s du CCER (AU, ACCORDER, Conseils Participatifs) à l'élaboration des processus de consultation de l'ensemble de la communauté universitaire, en particulier dans le cadre de la mise en place du questionnaire visant à sonder le CCER. Il a été convenu que le contenu de ce sondage ainsi que les étapes d'implémentation seraient soumis pour avis préalable aux représentant-e-s à l'AU – en plus de la participation de membres d'ACCORDER et des Conseils Participatifs à des focus groups, d'entrée prévue dans les slides qui nous ont été présentées.

Ce sujet n'a pas été abordé à la séance du 11 Mars. En revanche, un-e membre du CCER nous a fait part d'une demande qui lui est parvenue de la part de sa faculté faisant état de la création d'un focus group pour l'élaboration de ce même sondage. Le même message indique les grandes lignes d'une procédure qui se termine par une discussion des résultats avec les représentant-e-s du CCER, après lancement et clôture du sondage, mais pas pour son élaboration.

Suite à une première élaboration d'un questionnaire visant à sonder le CCER largement fondé sur le questionnaire établi par les membres d'ACCORDER en 2016, des séances de focus groupes réunissant des membres du CER et du corps professoral se sont tenues en avril 2021. Ces séances ont permis de faire

l'inventaire des risques liés aux carrières du CCER à l'Unige. Une séance de synthèse tenue début mai a permis de dégager une première série de 5 questions puis d'établir un questionnaire très détaillé qui intègre une partie « risques psycho-sociaux » avec le questionnaire de Karasek sur le stress, des questions sur le harcèlement et de retirer les questions qui faisaient doublons. Ce questionnaire a été envoyé le 17 mai 2021 aux membres d'ACCORDER afin qu'ils-elles puissent faire leurs commentaires avant envoi aux 3'850 membres du CCER.

Par ailleurs, un-e autre membre nous a rapporté la tenue d'un « hackathon » sur la création d'une « Communauté de doctorant-es » lors duquel les participant-e-s ont souligné leur surprise à l'apparente méconnaissance des collaborateur-trice-s du rectorat de leurs problèmes récurrents.

Un hackaton relatif à la création d'une communauté de doctorant-e-s a été initiée par le Graduate Campus et s'est tenu les 18 et 25 mars. Une quarantaine de doctorant-e-s se sont inscrit-e-s et une douzaine a participé activement aux discussions. Le but de ce hackaton était de donner la parole aux doctorant-e-s sur les problèmes constatés et les pistes d'amélioration pour la création d'une communauté de doctorant-e-s. Il s'agit d'une démarche participative qui se proposait de recenser les problèmes rencontrés et de travailler ensemble à des solutions pertinentes. A l'issue de ce processus, les doctorant- e-s présent-e-s ont exprimé leur remerciement pour cette démarche et leur satisfaction d'avoir pu échanger en groupe. Il est prévu de réitérer cette rencontre dans un cadre plus large incluant le groupe de travail doctorant-e-s qui existe déjà.

Par ailleurs, le rectorat vient de reconnaître l'Association PHAGe-Sciences qui regroupe les étudiant-es en doctorat en Sciences de la vie de la Faculté des Sciences de l'Université de Genève. Cette dernière espère que cette première reconnaissance constitue une étape vers une association rassemblant l'ensemble des doctorant-e-s de la Faculté des Sciences. A noter que l'Association PHaGe s'est constituée en parallèle de l'association équivalente en Faculté de médecine, reconnue en 2020.

Alors que nous saluons ces tentatives d'implication large de la communauté universitaire à l'élaboration des processus de consultation, nous voulons croire que la discussion préalable avec les membres élu-e-s pour assurer la prise en compte des thématiques déjà soulevées dans nos organes permettrait de mieux aligner les questions posées avec les problèmes rencontrés par les membres de notre corps.

Outre les rencontres régulières avec l'association ACCORDER, le rectorat travaille régulièrement avec les membres élu-es du CER au sein de la commission du personnel, soit une fois par trimestre en moyenne.

Nous souhaiterions donc que la procédure d'élaboration de ces consultations soit clarifiée et présentée à l'Assemblée de l'Université au plus tôt, afin de permettre l'implication effective des représentant-e-s dans sa conception, ainsi que convenu lors de nos échanges.

Nous espérons que ces informations clarifient l'état des consultations du CER par le rectorat.

Mme Wagner indique que le CCER est satisfait de la réponse à ce stade.

3. « Quelle urgence climatique à l'Université de Genève ». Question au rectorat de Yasmine Atlas, Sophie Brandon, Eléonore Crunchant, Nicolas Fornerod, Stéphanie Girardclos, Marine Girardin, Thomas MM Guibentif, Valéria Wagner représentant-es du corps des collaborateur-trices de l'enseignement et de la recherche.

Quelle urgence climatique à l'Université de Genève ?

QUESTION

L'urgence climatique n'est plus à discuter. Vu la gravité de la situation, largement documentée par des travaux scientifiques (p.ex. Rapport du GIEC sur un réchauffement de 1.5oC (2018)) et la pression de la société civile, le Conseil Municipal de la Ville de Genève l'a reconnue en Mai 2019, suivie par le Grand Conseil en Octobre 2019. Un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en particulier a été fixé à -60% d'ici 2030 pour viser la neutralité carbone en 2050. Cette ambition a été rappelée tout au long de la crise COVID, dont le lien avec la sur-exploitation des ressources naturelles et des logiques de globalisation qui nourrissent aussi le changement climatique est avéré. Il est clair qu'à moyen terme la déstabilisation du climat et l'effondrement des écosystèmes (voir à ce sujet le rapport de l'IPBES, 2019) menace bien plus de vies que la COVID-19, et nécessite donc une mobilisation au moins comparable pour la combattre.

Du côté de l'Université, pourtant, c'est le silence. Mis-à-part quelques discussions sur la dépendance du corps académique à l'aviation (offrant au passage une tribune aux plus gros acteurs économiques du secteur) et d'occasionnelles annonces de soutien à de petits projets autour des objectifs du développement durable (<https://www.unige.ch/durable/>), le rectorat semble ignorer le défi. Une « Stratégie SDGs de l'UNIGE » a été publiée, mais ne mentionne ni l'urgence climatique, ni des objectifs concrets, moyens, échéances ou mesures d'évaluation. On pourrait cependant attendre de l'Université, dans son rôle d'exemplarité et de service à la Cité, un engagement fort.

En particulier, Stéphanie Reusse a réalisé en 2019, dans le cadre de son projet pour le CAS en Développement Durable une série d'entretiens à des collaborateur-trice-s du corps intermédiaire (<https://drive.switch.ch/index.php/s/f9y5WL6LpwD38tK>). Elle conclut avec cette première recommandation: "Le rectorat doit se positionner et afficher une volonté ferme et ambitieuse de déployer une vraie stratégie de la durabilité, de manière systémique et transversale. Les collaborateurs attendent un réel soutien et un engagement fort et visible de la part du rectorat."

Relayant cette préoccupation, nous souhaitons adresser les questions suivantes au rectorat:

1. Le rectorat a-t-il intégré l'ampleur de l'urgence climatique et prévoit-il de mettre des moyens au service de la communication de cette urgence auprès des collaborateur-trice-s et du public ? A minima, au vu des initiatives prises pour la crise COVID, on attendrait des communications formelles du rectorat à la communauté universitaire et des campagnes d'affichage sur l'ensemble des sites universitaires se ralliant à la déclaration d'urgence climatique des instances de tutelle et fournissant régulièrement un état des lieux des mesures prises. Une invitation aux collaborateur-trice-s à rejoindre les journées de mobilisation sur le sujet, comme cela avait été fait pour la Grève des Femmes*, semblerait aussi justifiée, par exemple à l'occasion de la Grève pour l'Avenir du 21 Mai.

2. Le rectorat a-t-il prévu de se rallier à l'objectif de la Ville et du Canton, soit une réduction des émissions liées à ses activités de -60 % d'ici 2030, ou de se fixer un objectif plus ambitieux pour montrer la voie ? Un tel engagement semble nécessaire pour donner du poids et de la crédibilité à l'intervention de la Prof. Géraldine Pflieger en tant que représentante des milieux scientifiques au sein de la délégation suisse à la COP26. En particulier, combien de collaborateur-trice-s sont/seront-ils chargés de la mise en oeuvre d'un tel objectif, et quel budget est prévu pour son atteinte ?

3. Le rectorat a-t-il une stratégie d'implication de la communauté universitaire dans les prises de décision qui seront nécessaires pour adresser ce défi ? Les crises qui s'annoncent en lien avec le réchauffement climatique ainsi que les solutions qui devront être prises pour y faire face ont des ramifications complexes dans la vie et les activités de chacun-e et chacun. On ne saurait y faire face par une gestion centralisée et bureaucratique. Les institutions de représentation existantes, dont cette assemblée, montrent leurs limites à encourager la participation. C'est pour dépasser de telles limites que par exemple un Forum Citoyen a été mis en place par le Canton de Genève, accompagné en particulier par le Prof. Nena Stojanovic. Les compétences accumulées semblent être une opportunité pour l'université de se montrer proactive et innovante sur ces modes de pilotage de la transition.

REPONSE

L'Université de Genève est active depuis de nombreuses années dans le domaine du développement durable, agissant notamment face à l'urgence climatique et la perte de biodiversité.

De nombreux chercheurs/euses travaillent dans ces domaines au sein de l'Institut des Sciences de l'Environnement et au-delà, dans plusieurs Facultés. La qualité de la recherche et l'engagement de la communauté ont permis non-seulement d'apporter une meilleure connaissance de ces phénomènes complexes mais également d'amener des réponses concrètes aux besoins d'actions de notre communauté et du public.

Dans le domaine de l'enseignement, les cursus spécialisés en Master (MUSE et IHDS par exemple), les cours transversaux en Bachelor et les formations continues forment chaque année des spécialistes capables de mettre leurs connaissances et compétences au service d'entreprises et de collectivités dans une perspective de transition zero-carbone. Notre service à la cité et à notre communauté, par différents canaux de diffusion et vulgarisation, permet à chacun-e d'acquérir les connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées dans leurs vies personnelles et professionnelles.

L'engagement de l'UNIGE est appuyé à la tête de l'institution par une feuille de route claire et une équipe de mise en oeuvre dédiée. L'UNIGE a développé une stratégie durabilité, fondée sur le cadre des 17 Objectifs de développement durable (plus loin SDGs) et un bureau est en charge de sa conception, son suivi et sa mise en oeuvre autour du vice-recteur Jean-Marc Triscone, le SDG office. Cet engagement du Rectorat est inscrit dans la Convention d'objectif 2020-2023 que l'Université a signée avec l'Etat de Genève.

Le choix des 17 SDGs comme cadre de travail pour la durabilité au sein de l'UNIGE répond à plusieurs considérations :

- Développer un langage commun avec la Genève Internationale qui est un partenaire privilégié de l'UNIGE.
- Attirer dans le « corpus durabilité » des entités et services qui dans d'autres formes d'organisation travaillent dans des silos connexes : Service de l'égalité, Pôle Santé-Social, Affaires culturelles, Geneva Center for Business and Human Rights par exemple.

- Interroger nos pratiques de la manière la plus large possible afin de ne laisser aucune zone inexplorée.

- Profiter des actions mises en place dans le domaine de la durabilité environnementale pour agir dans d'autres domaines (par exemple ne pas se contenter de la question des déchets et des protéines animales dans les cafétérias mais interroger leur accès pour toutes et tous, les critères sociaux liés au personnel, la promotion de la santé, ...).

Nous sommes cependant conscients que les 17 SDGs peuvent prêter le flanc à la critique par manque de clarté sur les priorités, ainsi que par les tensions existantes entre les différents objectifs. Pour cette raison, nous avons décidé d'assoir notre stratégie sur 17 objectifs mais également sur 4 grandes ambitions. Deux de ces ambitions reprennent sous l'angle durable nos missions fondamentales d'enseignement et de recherche, les deux autres présentent des regroupements de thématiques que nous désirons adresser en priorité : « SDG for the community » et « SDG for the planet ». Cette dernière ambition cadre notre volonté d'agir dans le domaine environnemental, face au dérèglement climatique notamment.

« L'UNIGE inscrit ses actions dans le respect des limites nécessaires à la préservation et à la régénération des grands équilibres planétaires pour le bien-être des êtres humains.

En cohérence avec les recherches qu'elle mène en son sein, l'UNIGE déploie son activité dans le respect des limites de l'écosystème dans lequel elle agit. Elle réduit rapidement son empreinte environnementale à toutes les échelles et est consciente du modèle qu'elle représente pour la société. Elle agit résolument pour le retour à un équilibre soutenable dans les domaines climatiques, de biodiversité et d'intégrité de la biosphère. Elle suit les objectifs de réduction puis de neutralité carbone tels que définis par la communauté scientifique et adoptés par les Nations Unies. Elle limite l'usage des ressources non-renouvelables, agit en faveur d'une sobriété de moyens et d'une économie circulaire. »

Stratégie SDGs de l'UNIGE, Ambition 4

Comme indiqué dans le texte ci-dessus, l'UNIGE utilise pour la mise en action de cette ambition deux références majeures :

- La notion de limite des capacités des écosystèmes et leur nécessaire régénération, telle que développées notamment par le Stockholm Resilience Center (Steffen et al. 2015).

- Les scénarios de diminution des émissions de CO2 offrant une chance raisonnable de rester à 1.5° de réchauffement, tels que décrit dans le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1.5°C (SR15)

A travers cette déclaration, l'UNIGE s'engage donc sur la voie d'une « neutralité carbone » au plus tard en 2050 en faisant sienne la « Loi carbone » (Rockström et al. 2017) instaurant une division par deux de ses émissions directes de CO2 chaque décennie à partir de 2020. Cette feuille de route doit par ailleurs se réaliser en maintenant une charge acceptable sur les écosystèmes, dans un esprit de préservation des ressources. Le recours à la compensation est possible lors de cette première décennie pour participer de manière minime ou dépasser ces objectifs, mais l'UNIGE ne veut pas d'une neutralité « comptable » uniquement financée par l'achat de certificats ou de programmes de compensation. De même nous ne souhaitons pas nous aligner sur l'objectif du Canton de Genève de réduire de 60% ses émissions en 2030 car sa base de calcul, 1990, la rend impossible à appliquer à l'UNIGE. Nous sommes par contre bien évidemment partie prenante de l'atteinte de cet objectif.

Pour atteindre son ambition, l'UNIGE a d'ores et déjà décidé d'agir fortement sur deux des trois secteurs d'activités fortement carbonés des Hautes écoles : les bâtiments, les déplacements professionnels en avion et les cafétérias.

Nous revenons plus bas sur la question des bâtiments. Politique « avions » :

L'UNIGE s'est fixé un objectif de réduction de 50% du CO2 émis par les déplacements en avion de sa communauté à l'horizon 2030 (base 2019 = 6155 teqCO2) ainsi qu'une compensation financière totale des émissions dès 2021. Il s'agit d'un des engagements les plus ambitieux dans ce domaine au sein des Hautes écoles suisses. Pour cela un certain nombre de mesures incitatives et limitatives ont été instaurées. Les données 2020 sont en cours de traitement, il est cependant déjà évident que la pandémie a réduit la charge CO2 de nos déplacements en avions de près de 70-80%. Notre travail est désormais de capitaliser sur les bonnes pratiques mises en places lors de cette crise pour éviter un rebond substantiel des émissions et de développer des outils permettant de limiter les déplacements – par exemple en aménageant des salles de vidéo-conférences performantes. Une telle salle a été récemment développée à Uni-Mail.

Politique « cafétérias »

L'alimentation, et au sein de celle-ci la consommation de protéines animales, sont responsables de près de 30% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Elles jouent également un rôle prépondérant dans le dépassement de certaines limites planétaires et ont un impact fort sur la biodiversité. Enfin, l'alimentation est directement corrélée aux conditions sociales et de santé des populations. Pour toutes ces raisons, l'UNIGE a décidé d'agir dans ce domaine, un des rares qui embrasse ainsi la durabilité dans toutes ses dimensions, mais qui concerne également l'ensemble de notre communauté. Pour agir vers une offre alimentaire plus durable, des prescriptions contraignantes seront désormais incluses dans les appels d'offres et documents contractuels avec nos prestataires. Ils demandent notamment une extension de l'offre végétarienne, la suppression de certains produits, des prix accessibles et des menus équilibrés, sains, frais et de saison. Une politique d'information et de sensibilisation va être développée pour amener chacun à prendre des décisions éclairées lors de son choix en cafétéria. Un bannissement pur et simple de viande rouge par exemple n'est actuellement pas envisagé pour éviter un simple report vers des établissements non-universitaires - le but étant de mobiliser toute la communauté sur cette problématique où chacun a son rôle à jouer.

Concernant les bâtiments universitaires, ces derniers ne sont, à quelques exceptions, pas propriété de l'Université. Nous sommes conscients que les bâtiments que nous occupons sont souvent mal isolés, chauffés aux énergies fossiles et alimentés en électricité par un mix non-neutre en terme de CO2. Dans ce domaine nous travaillons avec l'Etat de Genève pour atteindre ses propres objectifs climatiques ambitieux. Nous nous sommes déjà engagés conjointement dans des actions de réduction de notre consommation électrique, par exemple dans le cadre du Plan lumière, et nous poursuivrons dans cette direction.

D'autres initiatives en cours d'élaboration ou de lancement auront également un impact favorable sur notre bilan CO2. Ainsi le programme « SDG your lab », qui vise une analyse de la durabilité et une certification des laboratoires, portera en son sein des composantes de gestion des émissions de gaz à effet de serre. De même, l'UNIGE s'est d'ores et déjà engagée à signer la feuille de route CO2 pour la mobilité pendulaire des Institutions de droit public sous l'égide du Département des infrastructures.

Pour cibler plus efficacement les prochaines mesures à prendre et les domaines prioritaires d'action, l'UNIGE a déjà effectué plusieurs études pour récolter des données concernant son impact environnemental. Elle a lancé en ce début 2021 le premier bilan CO2 complet de l'institution pour les années 2019 et 2020. Ce bilan, réalisé avec l'entreprise Quantis, nous permettra de mettre en évidence les secteurs d'actions prioritaires et d'envisager les mesures adéquates pour atteindre nos objectifs. Le Rectorat propose que, dès les résultats obtenus et traités (juin 2021), l'équipe du SDG office vienne les présenter à l'Assemblée avec des pistes de réflexions ouvertes pour la fixation d'objectifs sectoriels et des propositions d'actions visant à atteindre notre objectif global de réduction.

Afin de clarifier sa position et de faire porter la voix de notre institution de manière plus forte dans le domaine climatique, le Rectorat a décidé d'engager l'Université de Genève au côté de plusieurs centaines d'institutions d'enseignement supérieur dans le cadre de la COP26. Nous allons signer courant mai notre participation à la « Race to Zero » coordonnée par UNFCC en annonçant publiquement notre ambition de neutralité carbone avec comme première étape une diminution de 50% en 2030 sur base 2019.

<https://www.sdgaccord.org/race-to-zero-for-universities-and-colleges>

La réponse à cette urgence ne peut cependant pas se régler uniquement par un cadre stratégique et réglementaire et des actions et engagements décidées au sein du seul Rectorat. C'est l'ensemble de la communauté universitaire qui doit se mobiliser et interroger ses pratiques personnelles et professionnelles – un exemple discuté ci-dessus concerne nos choix individuels dans les cafétérias. De même, le travail concerté au sein des différents réseaux de Hautes écoles est fondamental pour transformer le cadre dans lequel nos institutions évoluent. Les représentant-es de l'UNIGE jouent un rôle actif dans plusieurs réseaux dont les nouvellement constitués « sustainability@swissuniversities » et « LERU sustainability group ».

Des mesures de communication et de mobilisation de la communauté universitaire sont donc prévues et en cours de mise en oeuvre. Le site internet www.unige.ch/durable est en complète refonte et sa nouvelle version servira à diffuser largement l'engagement de l'UNIGE mais surtout à mettre en avant les acteurs et actrices de la durabilité de notre communauté universitaire. Il sera également la vitrine de nos progrès, notamment dans le domaine climatique et environnemental par un suivi des mesures et objectifs fixés. Le bilan CO2 de l'institution et son évolution y figurera en toute transparence.

S'il n'est pas prévu à ce stade de créer un « Forum communautaire » autour des questions climatiques au sein de l'UNIGE, la nécessité de faire dialoguer l'ensemble de notre communauté est au coeur des préoccupations de l'équipe du vice-recteur Triscone qui planche actuellement sur des propositions pour cette mise en mouvement.

Enfin, concernant les mobilisations citoyennes, telle que la Grève pour l'Avenir du 21 mai prochain, le Rectorat partage les préoccupations des membres de sa communauté et, comme indiqué dans ce texte, désire agir face à l'urgence environnementale dans son cadre institutionnel. L'Université a toujours été un lieu d'expression du débat public et un laboratoire vivant d'innovations sociétales. Il en est de même dans le domaine du climat. Pour soutenir les initiatives émanant notamment de nos étudiant-es, le Service Communication de l'UNIGE a d'ores et déjà mis en place les relais nécessaires à la mise en place de ces débats et au relais des actions programmées. L'acte de grève, fort de sa portée symbolique, reste cependant un acte individuel qui ne doit pas être capté ou repris par l'institution. Le Rectorat encouragera les Facultés et divisions administratives à faire preuve de bienveillance face à l'engagement de chacune et de chacun.

Mme Wagner relève que la question étant devenue une motion, la discussion sera reprise au point 6 de l'ordre du jour.

Le Président indique que quatre autres questions, émanant du corps des étudiants et étudiantes, sont parvenues à l'Assemblée.

4.[URGENT] Les examens approchent. Les bibliothèques se remplissent. Comment garantir un espace d'étude adéquat aux étudiant-es de l'Université ? Question au rectorat de Julia Barbe, Baptiste Gold, Lara Mireskandari et Léonard Truscello.

QUESTION

Mesdames et Messieurs du Rectorat,

De nombreux et nombreuses étudiant-es nous ont rapporté, la semaine dernière, du 3 au 9 mai 2021, plus particulièrement les jeudi et vendredi 6 et 7 mai, un engorgement constant des espaces de bibliothèques. Les sécurisants en charge de s'assurer du respect des règles sanitaires mises en place par le Rectorat ont commencé à refuser l'entrée des étudiant-es dans les bibliothèques.

Ceci présente un problème qui devient rapidement critique pour les étudiant-es, dès lors que les examens commencent, de manière générale, dans trois semaines.

Les étudiant-es concerné-es nous ont chargé-es de vous adresser les présentes questions dans

le but de rapidement trouver une solution adéquate afin de garantir les espaces d'étude à l'UNIGE:

1) Serait-il envisageable d'assouplir les mesures actuelles en termes de places disponibles dans les bibliothèques ?

2) Sinon, le Rectorat pourrait-il adopter une directive afin d'ouvrir des auditoriums et autres salles adaptées aux étudiant-es qui pourraient ainsi trouver une place de travail à l'Université ?

Nous proposons ici de laisser certains auditoriums ouverts pendant les heures d'ouverture des bibliothèques. Les enseignements étant à distance pour le reste du semestre, cette solution nous paraît simple, peu coûteuse et facile à mettre en pratique.

3) Si une telle solution paraît inadéquate, quelle(s) autre(s) solution(s) le Rectorat pourrait-il – très rapidement – mettre en place ?

4) Dans le cas où le Rectorat ne souhaiterait pas trouver de solution, quelles sont les motivations concrètes d'une telle décision ?

À noter que de nombreuses personnes travaillent en parallèle de leurs études. Le principe « premier-ère arrivé-e, premier-ère servi-e » promeut une inégalité lourde de conséquences en matière d'égalité des chances, déjà fortement fragilisée par la période exceptionnelle que nous traversons.

Dans l'espoir de trouver une solution rapidement, nous vous adressons nos plus sincères remerciements.

REPONSE

1) Serait-il envisageable d'assouplir les mesures actuelles en termes de places disponibles dans les bibliothèques ?

Actuellement, la Bibliothèque de l'UNIGE fonctionne à 40% de sa capacité d'accueil en raison des mesures sanitaires qui lui sont imposées. Le respect des distances entre chaque usager-ère est une des conditions du maintien des espaces ouverts sans interruption depuis juin 2020 et restreint en effet le nombre de places de travail accessibles. Le respect des distances est une obligation à laquelle la Bibliothèque doit se tenir légalement selon l'arrêté d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19.06.20 et sur les mesures de protection de la population du 1.11.20. Pour le moment, aucun assouplissement n'est prévu.

2) Sinon, le Rectorat pourrait-il adopter une directive afin d'ouvrir des auditoriums et autres salles adaptées aux étudiant-es qui pourraient ainsi trouver une place de travail à l'Université ?

Le rectorat est conscient des difficultés engendrées par la situation sanitaire et a pris des mesures dans ce sens. A Uni-Mail, 30 places de travail supplémentaires, dont la majorité a pu être équipée de prises électriques, sont ainsi disponibles depuis le mois d'avril, au 3ième étage d'Uni-Mail, côté parc, dans une zone temporairement réservée aux révisions d'examens.

Par ailleurs, entre un et trois auditoriums (ou salles) seront ouverts progressivement à Uni-Mail afin de permettre l'accès à des espaces de révision pour les étudiant-es. Ces salles sont en cours d'identification et de préparation afin que toutes les mesures sanitaires puissent être respectées et que les enseignant-es aient une alternative pour donner leurs cours en ligne.

Dès la semaine prochaine, 100 à 200 places seront donc accessibles. Une communication sera faite dès que nous aurons toutes les informations nécessaires (horaires, nombre de places, auditoriums, etc.). Ces espaces seront accessibles jusqu'à la fin des examens.

Pour terminer, nous rappelons également que les coursives des différents bâtiments ainsi que certaines zones, par exemple dans les étages de Uni-Dufour, sont également mises à disposition dans le respect des règles sanitaires.

3) Si une telle solution paraît inadéquate, quelle(s) autre(s) solution(s) le Rectorat pourrait-il – très rapidement – mettre en place ?

Dans la perspective de la période des examens, l'accès aux places assises de la Bibliothèque de l'UNIGE est réservé strictement à la communauté universitaire depuis le 12 avril. Cette mesure a été mise en place afin de favoriser l'accès aux places de travail aux étudiant-es de l'UNIGE et de les soutenir durant cette période de préparation aux examens ayant lieu dans un contexte difficile.

Les réservations de place sont interdites et les sorties temporaires sont limitées à une heure afin de faciliter encore d'avantage l'accès aux places de travail à tous et toutes. Le respect de ces règles est fondamental pour que chacun et chacune puisse bénéficier d'un espace de révision. Pour rappel : vous devez vous annoncer à l'agent-e situé-e aux entrées lors d'une sortie temporaire ; une contremarque sera apposée afin de vous permettre de retrouver votre place de travail. Une sortie est considérée comme temporaire si elle dure au maximum 1h. Au-delà, vous êtes prié-es de céder votre place aux autres étudiant-es qui souhaitent accéder aux espaces. Durant la période de préparation aux examens, tous les espaces sont ouverts de 8h à 22h en semaine et de 9h à 18h les week-end. Un baromètre d'occupation des places en temps réel est disponible en tout temps sur le site de la Bibliothèque. Il permet aux étudiant-e-s d'identifier les espaces où des places sont disponibles. En période de forte fréquentation comme actuellement, on observe des pics de fréquentation élevés les après-midis.

Certains espaces sont particulièrement utilisés par les étudiant-e-s, comme le Uni CMU ou Uni-Mail.

Lorsque la jauge atteint son niveau maximal, selon des modalités fixées par l'équipe de la Bibliothèque et de STEPS, il devient impossible d'entrer s'installer ce qui explique les mesures appliquées par les agents de sécurité. Cette limitation d'accès est levée dès que la fréquentation diminue. Nous invitons les étudiant-e-s à se référer au baromètre en ligne avant de choisir un lieu pour travailler afin d'éviter de se déplacer

inutilement. Certains espaces sont en effet très régulièrement sous utilisés. L'espace Batelle est un exemple illustratif de la situation. A noter que tous les espaces sont tous ouverts jusqu'à 22h et qu'ils ne sont pas saturés en soirée. La fréquentation baisse en effet drastiquement entre 17h00 et 18h00.

4) Dans le cas où le Rectorat ne souhaiterait pas trouver de solution, quelles sont les motivations concrètes d'une telle décision ?

Le rectorat s'engage très concrètement pour trouver des solutions au manque de places dû aux mesures sanitaires durant cette période d'examens.

Le Recteur relève que la réponse est arrivée tardivement cet après-midi et s'en excuse.

M. Gold remercie de la réponse qui va contenter les étudiant-es. Il soulève qu'il faudrait mieux appliquer les règles au sein des bibliothèques ; des personnes se réservant des places et créant des situations de conflit.

Le Recteur relève que l'occupation des bibliothèques montre qu'il y a des places disponibles si le règlement était respecté mais que comme l'a relevé M. Gold, des personnes quittent la bibliothèque en laissant leurs affaires sur place pour se réserver la place. Cela crée des tensions et un rappel aux règles est nécessaire. Il ajoute que la bibliothèque de Batelle est sous-occupée, le lieu étant un peu décentré et n'offrant pas de repas à prix réduit.

5. Enregistrement des cours à l'UNIGE : un retour au passé ou un futur hybride ? Question au rectorat de Julia Barbe, Baptiste Gold, Lara Mireskandari et Léonard Truscello.

QUESTION

Mesdames et Messieurs du Rectorat,

Il y a maintenant plus d'une année que l'Université a été bouleversée par la crise sanitaire. Elle a toutefois su faire preuve d'une efficacité redoutable et d'une résilience remarquable. Du jour au lendemain, les enseignements ont été dématérialisés et ont permis – malgré des difficultés et des conséquences largement non négligeables – de poursuivre l'enseignement universitaire, alors mis à rude épreuve.

Le Rectorat a déjà entamé un processus visant à tirer des leçons de la crise sanitaire, en particulier à faire l'inventaire des bonnes et mauvaises pratiques que la période traversée a mis en exergue.

En se projetant dans un futur – espérons le proche – où l'Université pourrait rouvrir ses portes et reprendre ses activités essentielles en présentiel, de nombreuses questions pratiques restent à analyser.

Dans l'éventualité d'un scénario optimiste, avec une reprise en présence de ses enseignements dès septembre 2021, nous vous adressons les questions suivantes :

1) L'Université de Genève entend-elle retourner à des activités d'enseignement « comme si rien ne s'était passé » ou entend-elle prolonger certaines innovations ?

Sous l'aspect « provocateur » de la question, nous imaginons deux scénarios.

Un retour des enseignements au « tout présentiel », c'est-à-dire, comme avant la crise, un enregistrement des cours laissé au bon vouloir des professeur-es, sans réel engagement d'utilisation des avancées numériques.

Ou, un scénario hybride : un retour tant attendu aux enseignements en présence, mais aussi avec des composantes numériques. Très simplement (pour ne pas surcharger la question), le Rectorat entend-il perpétuer, en parallèle des cours en présentiel (qui doivent être garantis), un enregistrement systématique des enseignements (en particulier, les enseignements ex cathedra) ?

Nous aimerions une solution qui contredise le concept de « one size fits all », et qui prenne en considération un maximum de situations différentes dans lesquelles se trouvent les étudiant-es. Il est notamment notoire qu'un pourcentage conséquent d'étudiant-es travaille en parallèle des études, sans oublier celles et ceux qui doivent combiner situation familiale et étudiante, ou encore les personnes présentant des handicaps ou maladies chroniques, sans être exhaustif.

Ainsi, garantir un enseignement en présence, tout en perpétuant obligatoirement (à tout le moins pour les cours ex cathedra) l'enregistrement des cours, permettrait à l'UNIGE de proposer aux étudiant-es des solutions sur mesure, garantes de la liberté académique, garantes de l'ouverture à la diversité des situations de vie des étudiant-es, garantes aussi de la santé publique en permettant notamment aux personnes trop vulnérables pour se faire vacciner d'avoir un accès facile à l'enseignement universitaire.

Nous proposons que l'enregistrement (a minima des cours ex cathedra) soit le principe, et que des exceptions (relativement restrictives) puissent ensuite être prévues.

2) Si le Rectorat favorisait le choix du ou de la professeur-e, qui primerait celui des 20'000 étudiant-es, pourquoi favoriser cette approche ?

Cette question s'appuie notamment sur le fait que l'Université est déjà largement équipée pour adopter un tel mode hybride. Il s'agirait uniquement de garantir, au moyen simple et sans coût supplémentaire, une approche qui laisse la liberté aux étudiant-es qui en ont besoin de s'organiser comme ils et elles le peuvent en fonction de leurs obligations.

En outre, nous sommes favorables à un enregistrement disponible tout au long du semestre, respectivement tout au long de l'année pour les cours concernés. Selon nous, la liberté académique ne se limite pas aux chercheurs et chercheuses, mais doit être étendue aux étudiant-es. Certains professeur-es n'accepte de laisser

l'enregistrement disponible que pour une semaine. Nous considérons qu'une telle pratique est empreinte, même si elle est issue d'un bon sentiment initial, de paternalisme dont l'Université doit définitivement se séparer.

3) Enfin, si une telle solution hybride n'était pas retenue, comment expliquer une forte incohérence entre l'idée de perpétuer les examens à distance, voire certains enseignements avec de la pédagogie numérique, mais en refusant un moyen simple et efficace qui permettrait de garantir les points susmentionnés ?

Il y aurait en effet une incohérence difficilement compréhensible dans le cas où le Rectorat n'envisagerait pas de rendre obligatoire l'enregistrement des enseignements (à tout le moins ex cathedra) dès lors que : 1) le Rectorat a accepté de perpétuer le télétravail, à tout le moins pour un certain pourcentage ; 2) le Rectorat souhaite pérenniser, malgré les prises de position claires de l'assemblée et des étudiant-es de manière générale, la possibilité de tenir des sessions d'examens à distance, en dehors des cas de rigueur ; 3) l'Université souhaite avancer dans la mise en pratique de techniques pédagogiques mêlant la présence et le numérique – nous en sommes d'ailleurs très optimistes.

L'Assemblée de l'Université devant se positionner sur la politique générale de l'UNIGE, et le Rectorat représentant l'organe « exécutif » garant de la mise en place de la politique générale, il nous serait en effet insupportable qu'il préfère imposer le souhait d'un-e enseignant-e, au mépris des centaines, voire milliers d'étudiant-es qui auraient besoin d'un fonctionnement hybride.

Nous vous remercions de vos réponses et nous espérons très sincèrement que vous ferez preuve d'une ouverture que vous avez déjà amorcée.

REPONSE

Le rectorat a entamé depuis plusieurs mois une réflexion pour retenir les éléments positifs des évolutions imposées par la crise sanitaire. Bien que les perspectives incertaines rendent difficile une planification exacte, le rectorat souhaite que soient utilisés les expériences et les outils mis-en-place durant cette période pour favoriser une dynamique d'inclusion et d'innovation.

L'élargissement de l'enregistrement des cours était en discussion avant la crise sanitaire, dans une optique d'amélioration des conditions d'études et d'inclusivité, et l'expérience de la dernière année a donné un nouvel éclairage à la question. Nous avons expérimenté à large échelle l'enregistrement des cours et mis en place les moyens techniques et didactiques nécessaires pour que l'expérience des utilisateurs/trices soit facilitée, qu'ils ou elles soient enseignant-es ou étudiant-es.

Depuis le printemps 2020, de nombreuses salles ont été équipées pour permettre l'enregistrement. A de très rares exceptions près, tous les auditorios de plus de 50 places sont maintenant équipés pour l'enregistrement audio et/ou vidéo ; près de 50 de ces auditorios permettent le live streaming. En complément, des enseignements donnés dans des salles plus petites peuvent être enregistrés sur Zoom, puis mis à disposition sur Mediaserver. Tous ces systèmes permettent d'enregistrer des cours magistraux.

Pour promouvoir l'enregistrement des cours, le rectorat propose ainsi un cadre technique simple, à la fois pour les enseignant-es et pour les étudiant-es, afin de rendre cette opportunité accessible à tous et toutes.

Cependant, pour reprendre l'expression utilisée dans la question, l'enregistrement des cours s'accommode mal d'une approche « one size fits all » : d'une part, une obligation d'enregistrer les cours pourrait pousser des enseignant-es à privilégier des formats traditionnels qui s'y prêtent mieux, au détriment de l'interaction avec les étudiant-es et de l'innovation pédagogique. D'autre part, certain-es enseignant-es ont des réserves légitimes sur un enregistrement systématique, par exemple si leurs cours évoquent des cas soumis à la protection des données personnelles. Le rectorat ouvrira prochainement la discussion à ce sujet avec l'ensemble des décanats.

Pour finir, l'enregistrement des cours, s'il est un outil très utile en particulier pour les étudiant-es, ne constitue pas à lui seul un mode d'enseignement hybride. Comme le rappelle le portail d'enseignement en ligne, « (...) intégrer des éléments d'enseignement et d'apprentissage en ligne à un enseignement ou transformer tout un cours, tout un module ou tout un programme présentiel en programme à distance ou hybride ne consiste pas seulement à déposer du contenu sur Moodle, filmer ses cours, transposer une intervention telle quelle sur Zoom, ou proposer des webinaires. Il convient de scénariser et restructurer la transmission des contenus afin de proposer des activités interactives en ligne, en mode synchrone ou asynchrone ».

La discussion est amenée à se prolonger, pour déterminer le niveau d'hybridité auquel doit aspirer l'UNIGE et les chemins pour y parvenir, notamment en tenant compte des nécessaires interactions entre les enseignant-es et les étudiant-es que le seul enregistrement des cours ne permet pas de restituer.

M. Gold remercie de la réponse. Il souhaite toutefois relever que durant cette période compliquée, l'enregistrement a permis un assouplissement du temps de travail aux étudiants et étudiantes. Il estime que des techniques pédagogiques peuvent se développer pour les cours enregistrés.

Le Recteur partage cet avis. Il a demandé au sein de Swissuniversities quelle pratique serait retenue à l'avenir sur l'enregistrement des cours. Le présentiel est la norme. L'enregistrement est vu comme un ersatz au présentiel et pas très bien perçu. Il estime quant à lui que le cours enregistré peut représenter un support utile pour les étudiant-es qui doivent travailler.

Mme Louis-Courvoisier trouve que la question pourrait se traiter au sein de l'Assemblée puisque tous les corps y sont représentés et sont concernés. Un débat pourrait être utile pour trouver des solutions.

Le Président en prend bonne note, cela semble en effet pertinent.

6. Un diplôme dématérialisé, infalsifiable et futuriste ? Question au rectorat de Julia Barbe, Baptiste Gold, Lara Mireskandari et Léonard Truscello.

QUESTION

Mesdames et Messieurs du Rectorat,

La blockchain a pris une place importante dans une économie numérique nouvelle, au point où de nombreux enseignements universitaires sont proposés en la matière, presque toutes facultés confondues.

Un concept intéressant a aiguisé notre curiosité : les NFT ou non fungible tokens (jetons non fungibles). Wikipedia offre une définition simple : un jeton non fungible est un type spécial de jeton cryptographique qui représente quelque chose d'unique ; les jetons non fungibles ne sont donc pas interchangeables. Ils sont utilisés pour permettre de vérifier la rareté numérique, ainsi que la propriété numérique et la possibilité d'interopérabilité des actifs sur plusieurs plates-formes. En d'autres termes, un objet frappé d'un NFT est en tout temps vérifiable, infalsifiable, et sécurisé permettant, par exemple, de garantir la propriété intellectuelle (de nombreux digital artists font usage de ce procédé pour garantir l'authenticité de leurs oeuvres d'art).

Ainsi, il nous est apparu que les diplômes universitaires, représentant une valeur sociale incomparable, nécessitent une garantie d'intangibilité, d'authenticité et de sécurité.

Voici donc nos questions :

1) Le Rectorat a-t-il déjà envisagé de faire usage d'un tel procédé pour garantir ses diplômes ? Ainsi, pourriez-vous nous faire parvenir ses réflexions sur le sujet ?

Il nous apparaît qu'un tel procédé serait effectivement très intéressant pour garantir l'authenticité des diplômes, valeur très importante aux yeux de l'UNIGE comme nous avons pu le voir la dernière année en rapport avec les thématiques de triche.

Nous avons, peut-être naïvement, imaginé un diplôme universitaire délivré aux personnes diplômées en format papier et en format « numérique », frappé d'un NFT.

2) Pourriez-vous expliquer les limites d'un tel procédé et les éventuelles critiques et retenues dont le Rectorat pourrait faire preuve à ce sujet ?

L'Université de Genève a entamé un tournant drastique dans sa transition numérique pendant la crise sanitaire. Une telle réflexion nous paraît s'inscrire dans une optique à long terme de la stratégie de transition numérique de notre alma mater.

Nous vous remercions de vos précieuses réponses.

REPONSE

1) Le Rectorat a-t-il déjà envisagé de faire usage d'un tel procédé pour garantir ses diplômes ? Ainsi, pourriez-vous nous faire parvenir ses réflexions sur le sujet ?

Une étude portant sur l'usage de la technologie blockchain pour certifier des diplômes numériques (projet E-CERT) a été menée sur 12 mois de l'automne 2018 à l'automne 2019.

L'étude a été menée par une équipe comprenant Omar Benkacem (DISTIC), Dr. Pierre-Yves Burgi (DISTIC), Dr. Jörn Erbguth (CUI - cheville ouvrière du projet), Natacha Durand (Admissions et Bureau des titres), Dr. Laurent Moccozet (GSEM), Prof. Jean-Henry Morin (CUI), Pierre L'Hostis (DISTIC) et Dre Sophie Huber Kodbaye (CFCD).

Pour mémoire, un projet précédent, mené en 2014 avec l'Unil et SWITCH, avait porté de manière plus restreinte sur la dématérialisation des titres universitaires.

Le projet E-CERT visait à étudier et, le cas échéant, développer une solution utilisant la technologie blockchain pour assurer

- la sécurité des diplômes dans une version numérique d'une part (pour empêcher la falsification des diplômes et ne plus être dépendant du papier);*
- la facilité et la sécurité du processus de vérification de l'authenticité d'un diplôme d'autre part.*

Dans le détail, le projet a recherché plusieurs solutions pertinentes pour atteindre ces objectifs, tout en assurant la protection des données dans le cadre de la LIPAD, la pérennité des modes de vérification des diplômes (sur 50 ans au moins et sans dépendance par rapport à une institution, pas même l'UNIGE elle-même), la mise en ligne des modes de vérification pour une accessibilité renforcée, la révocabilité des diplômes (en cas de plagiat par exemple), la sécurité du processus de vérification.

Le projet a analysé cinq techniques de sécurisation et de vérification sécurisée d'un diplôme numérique. C'est une combinaison de trois techniques qui a été retenue comme solution pour répondre au plus près aux besoins. La combinaison repose sur un cachet électronique apposé sur le diplôme numérique, un lien URL renvoyant à une image du diplôme original, un smart contract exécutable sur la blockchain Ethereum.

Le non-fungible token (NFT), jeton non fongible en français, basé sur la technologie blockchain et rendu célèbre récemment par son utilisation dans l'authentification de l'originalité d'une œuvre d'art numérique, n'a pas été retenu comme solution, car il ne répondait pas à tous les objectifs du projet et aux spécificités de la certification des diplômes universitaires. Le NFT convient bien pour prouver la date de création et la propriété (y compris en cas de cession / achat / vente), c'est pour cela qu'il convient bien pour les oeuvres-d'art. Ces fonctionnalités ne sont pas nécessaires pour la certification des diplômes. Il manque au NFT les fonctionnalités pour garantir que le diplôme a bien été délivré par l'université et que le contenu est exact.

Le projet a donné lieu à un Proof of Concept avec des diplômes spécimens de formation continue.

Une version numérique des diplômes a été créée en format PDF/A avec cachet électronique. La vérification des diplômes a été testée en utilisant le cachet électronique seulement, en allant directement sur la blockchain Ethereum (via Etherscan par ex.) et en passant par une application web conçue spécialement (ecert.unige.ch), qui donne accès au processus de vérification par le numéro de diplôme, les données personnelles sur le diplôme, l'URL vers l'image de l'original et sur la blockchain Ethereum (le site web renforçant l'ergonomie du processus).

La réalisation du projet a permis de traiter une importante série de questions juridiques, en lien avec la protection des données, les signatures requises et la révocation des diplômes. Une comparaison avec les approches explorées par d'autres universités en Suisse a pu être entamée.

A noter que la dématérialisation des diplômes est un des objectifs figurant dans le projet de loi - PL 12767- récemment adopté par le Grand Conseil.

Pour plus d'information, Jorn Erbguth a fait en février 2021 une présentation reprenant des éléments du projet; enregistrement et présentation sont disponibles sur le site du CUI:

<http://cui.unige.ch/fr/pin/digital-innovators/di20210203/>.

2) Pourriez-vous expliquer les limites d'un tel procédé et les éventuelles critiques et retenues dont le Rectorat pourrait faire preuve à ce sujet ?

La faisabilité d'une certification de diplômes numériques utilisant la technologie blockchain a été prouvée, mais le projet a aussi mis en évidence des points nécessitant des arbitrages autour de:

- la version du diplôme qui sera considérée comme originale (version papier qui serait scannée ou version numérique en format PDF/A qui servirait pour l'impression d'une version papier);*
- du cachet électronique et de sa validité hors Suisse et Union européenne (qui obligerait peut-être encore dans le futur à travailler avec des apostilles ou e-apostilles);*
- l'usage d'une blockchain publique telle qu'Ethereum ou d'une blockchain de consortium basée sur la technologie d'Ethereum (comme par ex. la blockchain BloxBerg qui réunit plusieurs institutions académiques, d'autres infrastructures (comme la European Blockchain Services Infrastructure EBSI);*
- le coût de l'usage de la blockchain (coût par 'transaction' à chaque enregistrement de nouveaux diplômes) qui est élevé et fluctuant sur une blockchain publique, plus bas (ou même nul) et stable sur une blockchain de consortium (il y a alors d'autres frais de participation/membership à payer);*
- l'impact environnemental de l'usage de la blockchain (sur Ethereum publique, chaque 'transaction' coûte actuellement environ 85kWh...) qui est élevé sur une blockchain publique et plus bas sur une blockchain de consortium*

M. Gold remercie de la réponse. L'UNIGE est souvent pionnière et il trouve le projet fascinant.

7. Les règles : tabou universitaire ? Question au rectorat de Julia Barbe, Baptiste Gold, Lara Mireskandari et Léonard Truscello.

Le Recteur indique que la réponse arrivera pour la prochaine séance. Une réflexion est en cours.

M. Raboud indique qu'un projet initié en faculté de médecine, s'étendra à d'autres facultés. L'idée est d'articuler ces différentes initiatives. La réponse présentera l'ensemble des projets.

4. PROCESSUS D'ACCREDITATION : CONSULTATION SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION (ADU-21.01)

Le Président informe que le Bureau a décidé de débiter par un tour de table des différents corps afin qu'ils s'expriment sur le rapport d'auto-évaluation. Une discussion suivra qui permettra de voir si l'Assemblée peut parvenir à apporter une réponse collective de l'Assemblée ou si chaque corps souhaite donner une réponse individuelle.

4.1. Tour de table des différents corps sur le rapport soumis à la consultation

Le Président cède la parole au CCER et à sa représentante, Marine Girardin.

Mme Girardin donne lecture du texte suivant :

Remarque générale : problème de vocabulaire

A la lecture du rapport, la première chose qui nous a frappé-es est l'usage d'un langage managérial, émaillé de concepts du New Public Management (les bonnes pratiques, l'évaluation des risques, la qualité). Evidemment, il s'agit en partie du langage des standards eux-mêmes et les standards appellent à ce type de réponses. Ils s'insèrent dans ce nouveau type de management qui considère que la gestion des institutions publiques doit ressembler à celle du privé, et fonctionner avec des objectifs à atteindre et des tâches à exécuter.

Reste qu'il nous semblerait envisageable de sortir de ce langage et d'essayer de retrouver, en partie, le sens des mots et de certaines formulations.

L'exemple le plus frappant est évidemment l'usage répétitif du terme « qualité » seul. Non-accompagné d'un qualificatif, d'une définition, le terme est vide de sens : que signifie exactement « qualité », de quelle qualité parle-t-on, etc. ?

En tant que représentant.es du CCER, nous nous sentons très éloigné-es de cette vision du monde et de l'institution, comme nous l'avons déjà relevé à plusieurs reprises. Tout en comprenant que l'UNIGE doit se plier à l'exercice, il nous semblerait envisageable de résister, un peu, à ce langage vide en utilisant les mots adéquats.

Au problème de la domination d'un langage managérial s'ajoute le non-usage d'un type de vocabulaire appartenant au champ lexical des conditions de travail : pas de mention du « droit du travail », des syndicats, du respect des droits, de la protection des travailleurs (du terme même de travailleurs, d'ailleurs, ni même celui d'employés). Ce n'est évidemment pas anodin.

Conception de l'excellence scientifique et valorisation de la compétition

En tant que CCER, nous nous opposons fermement à la mesure de la qualité de la recherche via les publications dans des revues à comité de lecture ou via le nombre de financement. Beaucoup d'autres éléments doivent être pris en compte, pour autant qu'il faille procéder à des mesures. La nécessité de mesurer se fait jour à partir du moment où l'on décide que l'université se doit d'être compétitive. Or, nous souhaiterions savoir pourquoi nous devons à tout prix être compétitifs ? Que cherchons-nous en tant qu'institution en acceptant la mise en compétition des institutions et des personnes ? Nous souhaitons rappeler ici que la science est avant tout collaborative et collective et que jamais aucune étude n'a prouvé que la compétition améliore la qualité de la recherche.

Par ailleurs, le rapport évoque la précarité du CER. Nous sommes très heureux.es que cette grave problématique y figure. Nous souhaitons toutefois relever la contradiction qui existe entre d'un côté déplorer l'état de précarité d'une grande partie du personnel et de l'autre côté célébrer ce qui met en précarité les gens (mise en compétition, croyance dans les bienfaits de celle-ci, course à la publication, mobilité, etc.)

Besoin de davantage de solutions structurelles

Dans les points à améliorer, la communication est souvent présentée comme la seule solution. Or, il est urgent de trouver des solutions structurelles aux problèmes rencontrés par notre institution. Le rapport constate par exemple un nombre anormalement élevé de burn-out. La seule solution amenée est cependant celle du soutien psychologique. Il n'est nulle part proposé d'identifier et de supprimer les causes de ces burn-out. Il n'est pas non plus fait de lien entre ces burn-out et la précarité des conditions de travail du CCER, précarité pourtant également clairement identifiée dans le rapport d'auto-évaluation au Standard 4.3 - analyse d'une qualité que nous tenons d'ailleurs à saluer.

Au final, très peu de solutions structurelles sont proposées : par exemple améliorer les conditions de travail du personnel, augmenter le nombre de postes stables, casser la hiérarchie très forte qui existe au sein du personnel de l'enseignement et de la recherche, etc.

Consultation et processus démocratique

Le terme "représentation" doit absolument être utilisé avec plus de précision. La nomination par le rectorat de membres de commissions N'EQUIVAUT PAS à une représentation des corps, quand bien même le rectorat s'engage à ce que tous les corps de l'université en fassent partie. Ainsi, les membres du Bureau qualité ne peuvent en aucun cas être assimilés aux membres élu-es des organes participatifs de l'université (ex. pp.30-31).

Enseignement à distance

La crise sanitaire a forcé l'introduction de l'enseignement à distance, une forme d'enseignement déjà présente à l'Université de Genève pour quelques cours. Or, avant de lancer un appel à des "projets innovants" et d'organiser un "prix de l'enseignement à distance" (p.55), il est urgent de

discuter démocratiquement et de définir clairement le cadre de l'enseignement à distance post-covid.

Nous sommes par ailleurs très sceptiques sur l'idée de faire des Erasmus numériques et souhaiterions, là aussi, qu'une discussion démocratique à ce propos soit organisée.

Plan d'action

Certaines propositions très intéressantes concernant les conditions de travail figurent dans le plan d'action (pp.97ss). Malheureusement, celles-ci ne figurent pas dans l'analyse des standards et sont notamment totalement absentes des points à améliorer desdits standards. Nous demandons d'introduire ces éléments dans le rapport et de les renforcer encore dans le plan d'action même (par exemple l'augmentation du nombre de poste à durée indéterminée et la recherche des causes des burn-out).

Le Président remercie le CCER de sa lecture attentive du rapport et cède la parole, pour le corps étudiant, à Pauline Emery.

Mme Emery donne lecture de la position des étudiants et étudiantes de l'Assemblée :

1. Notion de qualité et d'excellence

La vision portée dans le rapport d'auto-évaluation concernant la qualité et l'excellence nous semble très éloignée de la vision que nous avons de notre université. Ces dernières s'apparentent en effet à l'efficacité, souvent économique, et à la compétitivité de l'UNIGE par rapport aux universités à l'international. Selon nous, la qualité devrait être fixée en fonction des conditions d'études et de travail de la communauté universitaire, de la qualité de l'enseignement et de l'excellence en termes de démocratie dans la prise de décision.

2. Gouvernance

- Représentativité : selon le standard 2.3, l'université doit « s'assurer que les groupes représentatifs [...] ont un droit de participation approprié ». Or, la représentativité pose déjà un problème. La Loi sur l'Université (LU) fixe la composition de l'Assemblée de l'Université ainsi : 20 membres du corps professoral, 10 membres du corps des collaborateurs-.trices de l'enseignement et de la recherche, 10 membres du corps des étudiant-es et 5 membres du corps du personnel administratif et technique. Or ces chiffres ne sont absolument pas représentatifs de la communauté universitaire qui est composée d'une majorité d'étudiant-es, qui n'ont que dix sièges contre très peu de professeur-es qui en ont le double. La LU nous semble donc contraire au standard qualité 2.3 car la représentativité n'est pas proportionnelle.

- Valorisation de l'engagement étudiant : un point d'amélioration cité en clôture du standard 2.3 est la volonté de l'UNIGE de valoriser les représentant-es qui « s'engagent pour l'institution à titre bénévole ». Or, aucune piste de valorisation n'est apportée dans la conclusion et ce point n'est pas repris dans le Plan d'action pour le développement du SAQ. Il nous semble essentiel que la valorisation de la participation ne se fasse pas seulement par le biais d'une plus grande communication et visibilité mais par une valorisation concrète de la participation. Nous souhaitons que soit inscrit dans le plan d'action la possibilité de rémunérer la participation étudiante ou d'autres corps, que ce soit une rémunération financière ou en crédits ECTS.

3. Évaluation des enseignements

Nous pouvons lire dans le standard 3.2 que l'objectif de l'évaluation des enseignements a pour objectif « l'ajustement des prestations de formation ». Cette idée, présente de manière récurrente dans le rapport nous pose deux problèmes principaux :

- Il nous apparaît très clairement, en tant qu'étudiant-es, que les évaluations ne servent que rarement à ajuster les enseignements. En effet, nous lisons dans le rapport que les professeur-es peuvent plus ou moins choisir s'ils-elles modifient ou non leur enseignement en fonction des remarques. Malheureusement, c'est souvent les enseignant-es déjà pédagogiquement pertinents qui essaient de s'améliorer encore tandis que les enseignant-es dont la pédagogie est médiocre ne modifient en rien leurs cours. D'année en année, les étudiant-es critiquent les mêmes cours sans aucun changement structurel. Ces évaluations sont donc inutiles selon nous.

- En plus d'être inutiles, ces évaluations nous semblent néfastes. Nous voyons très clairement dans ce rapport que l'université nous considère comme des consommateurs-.trices de nos études. Nous sommes à l'université pour utiliser des « prestations », nous pouvons évaluer ces prestations comme des client-es, en disant si nous sommes content-es ou non, et les

modifications sont laissées au bon vouloir des enseignant-es surchargé-es. Il nous semble essentiel de modifier cette vision de l'université. Elle ne doit pas être considérée comme une entreprise même si le rapport l'affirme clairement. Nous ne voulons pas être des client-es, des consommateurs-trices, nous voulons construire avec nos enseignants-es une université qui nous ressemble, on veut pouvoir communiquer pour des améliorations communes.

Le Président remercie Mme Emery et passe la parole à la représentante du PAT, Mme Frischknecht.

Mme Frischknecht cède la parole à M. Crettenand.

M. Crettenand donne lecture de la position du PAT :

Les représentant-e-s du PAT au sein de l'Assemblée souhaitent souligner les points d'amélioration qu'il faudrait introduire dans le rapport de l'accréditation.

Format général

Le rapport gagnerait en poids s'il était plus quantitatif, par exemple au niveau du bilan des recommandations de l'audit 2014 (que signifie « partiellement réalisé » ?). Il mériterait également de contenir plus d'exemples illustratifs et quantitatifs pour chaque standard mentionné. Il gagnerait également en justesse si des actions menées par des associations (ex. l'enquête sur la formation du PAT) et les résultats étaient attribuées à leurs auteurs.

Gouvernance

La thématique de la diversité devrait être élargie et ne pas être centrée uniquement sur la question du genre ou d'handicap. La représentativité au sein de l'Assemblée du PAT est un point qu'il faudrait améliorer. A l'heure actuelle, seules 5 personnes représentent le PAT, dont une personne pour l'administration centrale, alors que ce corps représente 36% du personnel de l'Université. Il faudrait également clarifier le processus des élections et les organes à interpellier en cas d'observations d'éléments interférant dans le processus démocratique.

Communication interne et externe

Le projet « pépites qualité » est une excellente initiative, mais une procédure de sélection et les critères de sélection doivent être développés et devraient figurer dans le rapport, afin d'assurer la transparence de la sélection.

Le mémento est également beaucoup cité, mais pour certains aspects (en particulier la formation), il n'est pas à jour. Cela devrait être un point à améliorer.

Ressources

Beaucoup de poids est donné au développement de la carrière des enseignants, mais peu d'éléments concrets sont indiqués pour la formation continue et le développement de carrière du PAT.

Plan d'action

Le plan d'action propose une grande variété d'éléments, mais pour devenir un outil de suivi, il devrait intégrer une priorisation des actions à entreprendre, une indication des moyens et ressources (existantes ou à mettre en place), un état d'avancement ainsi qu'une indication des délais attendus pour chaque action exprimée en mois/année (ex. juin 2022).

Le Président remercie M. Crettenand et cède la parole à la représentante du corps professoral.

Mme Dullion formule les remarques suivantes :

Gouvernance, notamment clarté du processus de consultation des instances (standard 2.1, pp. 35-37) :

Les changements en cours dans le processus de consultation des instances sont prometteurs : ils devraient permettre, à l'avenir, d'éviter une consultation tardive de l'Assemblée sur des projets importants pour l'ensemble de la communauté universitaire. Le rapport d'auto-évaluation reste toutefois peu clair lorsqu'il évoque la prise de décision qui suit une consultation :

L'objectif fixé par le rectorat est clair : la consultation doit permettre de rendre le processus de décision plus rapide, plus transparent et plus équilibré. Le rectorat s'appuiera sur les commentaires qu'il recevra de la part des instances consultées, et adaptera ensuite le document soumis en fonction du résultat de la consultation. Le rectorat finalisera ensuite

le document soumis à la consultation au plus près des commentaires et suggestions qu'il aura recueillis avant de le faire valider par l'instance décisionnelle.

Les liens (logiques et temporels) entre les différentes opérations mentionnées dans ce paragraphe (p. 36) sont confus. Par ailleurs, il conviendrait de préciser que la pondération des différents avis devra tenir compte de la représentativité et des rôles respectifs des instances indépendantes et des organes de l'Université.

Gestion des ressources humaines, notamment évaluation périodique du personnel (standard 4.2, pp. 77-80) :

Le rapport esquisse diverses évolutions dans les procédures RH, sans aborder la question de leur efficience. Or celle-ci devrait être un critère de qualité pour une université au service de ses missions principales. En particulier, comment éviter que les tâches d'évaluation en tout genre ne prennent une place disproportionnée dans l'activité des responsables de structures ?

Lien entre les stratégies numérique et développement durable :

Ces deux stratégies sont rappelées dès la page 7, mais le lien entre les deux reste largement à concrétiser. L'élaboration du « plan d'action pour le développement du système d'assurance qualité » (p. 89 ss.) pourrait être une occasion de mener cette réflexion y compris dans le fonctionnement quotidien de l'Université. Plus généralement, l'évolution des pratiques de l'institution devrait s'accompagner d'une réflexion systématique sur leurs aspects économiques et environnementaux.

Le Président remercie les différents corps de leur lecture attentive et des synthèses formulées. Il remarque que des points se regroupent et que certains aspects sont spécifiques aux différents corps. Il demande à Mme Schaub si elle souhaite intervenir.

4.2. Discussion

Mme Schaub indique qu'elle a pris des notes et n'est pas en mesure de répondre aux points soulevés.

Le Président relève que cela n'est pas demandé.

Mme Schaub a entendu la question du vocabulaire perçu comme très orienté management et efficience. Les démarches qualité exploitent un tel vocabulaire et qu'il est nécessaire de l'utiliser. Elle souhaite préciser que les remarques, les demandes de précision seront récoltées et que le comité de rédaction et de pilotage en tiendra compte dans la mesure du possible ; il n'est pas possible d'entrer dans les détails, le rapport deviendrait beaucoup trop exhaustif par rapport aux attentes de l'AQ et du Conseil suisse d'accréditation.

M. Raboud remercie les différents corps du travail effectué qui est très apprécié par le comité de pilotage de l'accréditation. Il souhaite avoir un retour écrit qui sera utile. Il indique que treize instances ont été consultés et qu'il faudra consolider le rapport afin d'intégrer, si possible, les remarques faites. Il rappelle que le processus d'accréditation ne s'arrête pas au rapport d'auto-évaluation. Il sera suivi par la visite des expert-es et différentes auditions dans lesquelles l'Assemblée sera représentée.

4.3. Réponse à la consultation : vote

Le Président indique qu'aucun texte ne peut être voté ce soir. Il lui apparaît qu'aucune divergence ne s'est exprimée et que des points communs peuvent se dégager des positions des différents corps. Il demande si l'Assemblée est d'accord de procéder de la même manière que lors de la consultation sur la Directive des examens, à savoir qu'un texte est préparé par le Bureau et envoyé en consultation électronique.

M. Crettenand est d'accord sur la manière de procéder. Il souhaite savoir si le rapport de synthèse de l'Assemblée sera joint au dossier envoyé aux expert-es.

M. Raboud indique que tel ne sera pas le cas. La synthèse de l'Assemblée servira à consolider le rapport.

Le Président demande aux différents corps d'envoyer la synthèse de leur intervention à Sophie Desjacques afin qu'un texte de synthèse puisse être rédigé rapidement. Il indique que la procédure sera celle suivie lors de la consultation sur la Directive des examens et qu'aucun vote n'est organisé ce soir. Il remercie les invité-es.

A l'issue de la séance, après consultation électronique, le texte suivant a été envoyé au comité de pilotage de l'accréditation le 30 mai :

Processus d'accréditation UNIGE :

Consultation de l'Assemblée de l'Université sur le rapport d'auto-évaluation v1

Remarques liminaires d'ordre général

1. Terminologie

L'usage d'un langage managérial, émaillé de concepts du New Public Management (les bonnes pratiques, l'évaluation des risques, la qualité) est dérangent. Evidemment, il s'agit en partie du langage des standards eux-mêmes et les standards appellent à ce type de réponses. Ils s'insèrent dans ce nouveau type de management qui considère que la gestion des institutions publiques doit ressembler à celle du privé, et fonctionner avec des objectifs à atteindre et des tâches à exécuter. Reste qu'il semblerait envisageable de sortir de ce langage et d'essayer de retrouver, en partie, le sens des mots et de certaines formulations. L'exemple le plus frappant est évidemment l'usage répétitif du terme « qualité » seul. Non-accompagné d'un qualificatif, d'une définition, le terme est vide de sens. Ce langage et les concepts qu'il recouvre est éloigné de la vision de l'Université portée par l'Assemblée. Tout en comprenant que l'UNIGE doit se plier à l'exercice, il paraît envisageable de résister, un peu, à ce langage vide en utilisant les mots adéquats et en sortant de la fiction de « qualité totale ».

Soumettre la réussite complète et assurée du travail académique à une procédure unique est en contradiction totale avec le premier fondement de la Charte d'éthique et de déontologie des Hautes écoles genevoises qui oblige à « la recherche de la vérité dans la quête des savoirs » : la science progresse par ses expérimentations, ses tâtonnements, ses erreurs, c'est-à-dire aussi ses imperfections ; savoir prendre le risque de l'échec fait partie des exigences du travail académique. Au problème de la domination d'un langage managérial s'ajoute le non-usage d'un type de vocabulaire appartenant au champ lexical des conditions de travail : pas de mention du « droit du travail », des syndicats, du respect des droits, de la protection des travailleurs (du terme même de travailleurs, d'ailleurs, ni même celui d'employés). Ce n'est évidemment pas anodin.

2. Format général du rapport

Le rapport devrait être étoffé de données quantitatives, notamment au niveau du bilan des recommandations de l'audit 2014 ; en effet, les mentions « partiellement réalisé » devraient être documentées. Pour chaque standard mentionné, des exemples illustratifs et quantitatifs devraient être fournis.

3. Conception de l'excellence scientifique et valorisation de la compétition

Mesurer la qualité de la recherche via les publications dans des revues à comité de lecture ou via le nombre de financement est contesté. Beaucoup d'autres éléments doivent être pris en compte, pour autant qu'il faille procéder à des mesures. La nécessité de mesurer se fait jour à partir du moment où l'on décide que l'université se doit d'être compétitive. Or, pourquoi vouloir à tout prix une université compétitive ? L'Assemblée souhaite rappeler ici que la science est avant tout collaborative et collective et que jamais aucune étude n'a prouvé que la compétition améliore la qualité de la recherche. Déplorer la précarité d'une grande partie du personnel et célébrer ce qui met en précarité les personnes (mise en compétition, croyance dans les bienfaits de celle-ci, course à la publication, mobilité, etc.) est pour le moins contradictoire.

La vision portée dans le rapport d'auto-évaluation concernant la qualité et l'excellence est très éloignée de la manière dont l'Assemblée conçoit notre Université. Ces dernières s'apparentent en effet à l'efficacité, souvent économique, et à la compétitivité de l'UNIGE par rapport aux universités à l'international. La qualité devrait être fixée en fonction des conditions d'études et de travail de la communauté universitaire, de la qualité de l'enseignement et de l'excellence en termes de résultats de la recherche sur le plan international mais aussi de démocratie dans la prise de décision.

4. Besoin de davantage de solutions structurelles

Dans les points à améliorer, la communication est souvent présentée comme la seule solution. Or, il est urgent de trouver des solutions structurelles aux problèmes rencontrés par notre

institution. Le rapport constate par exemple un nombre anormalement élevé de burn-out. La seule solution proposée est celle du soutien psychologique. Il n'est nulle part proposé d'identifier et de supprimer les causes de ces burn-out. Il n'est pas non plus fait de lien entre ces burn-out et la précarité des conditions de travail du CCER, précarité pourtant également clairement identifiée dans le rapport d'auto-évaluation au Standard 4.3.

Au final, très peu de solutions structurelles sont proposées : par exemple améliorer les conditions de travail du personnel, augmenter le nombre de postes stables, casser la hiérarchie très forte qui existe au sein du personnel de l'enseignement et de la recherche, etc.

Remarques sur le rapport par thématiques

Gouvernance et consultation des instances

Standard 1.3. (pp. 30-31)

Le terme "représentation" doit absolument être utilisé avec plus de précision. La nomination par le rectorat de membres de commissions n'équivaut pas à une représentation des corps, quand bien même le rectorat s'engage à ce que tous les corps de l'université en fassent partie. Ainsi, les membres du Bureau qualité ne peuvent en aucun cas être assimilés aux membres élus des organes participatifs de l'université.

Standard 2.1. (pp. 35-37)

Les modifications apportées au processus de consultation devraient permettre à l'avenir d'éviter une consultation tardive de l'Assemblée sur des projets importants pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Toutefois, le rapport d'auto-évaluation est peu clair lorsqu'il évoque la manière dont les décisions seront prises à l'issue du processus : les liens (logiques et temporels) entre les différentes opérations mentionnées dans le dernier paragraphe de la page 36 sont confus. Par ailleurs, il conviendrait de préciser que la pondération des différents avis devra tenir compte de la représentativité et des rôles respectifs des instances indépendantes et des organes de l'Université.

Standard 2.3. (p. 41)

Représentativité : selon le standard 2.3, l'université doit « s'assurer que les groupes représentatifs [...] ont un droit de participation approprié ». Or, la représentativité pose déjà un problème. La Loi sur l'Université (LU) fixe la composition de l'Assemblée de l'Université ainsi : 20 membres du corps professoral, 10 membres du corps des collaborateurs.trice-s de l'enseignement et de la recherche, 10 membres du corps des étudiant-es et 5 membres du corps du personnel administratif et technique. Pour le corps étudiant, ces chiffres ne sont absolument pas représentatifs de la communauté universitaire qui est composée d'une majorité d'étudiant-es, qui n'ont que dix sièges contre très peu de professeur-es qui en ont le double. Pour le corps administratif et technique, la représentativité du PAT est un point qu'il faudrait améliorer. A l'heure actuelle, seuls 5 personnes représentent le PAT, dont une personne pour l'administration centrale, alors que ce corps représente 36% du personnel de l'Université. Il faudrait également clarifier le processus des élections et les organes à interpeller en cas d'observations d'éléments interférant dans le processus démocratique. Les corps des étudiant.e.s, des collaborateurs.trices de l'enseignement et de la recherche et du personnel administratif et technique estiment que la LU est contraire au standard qualité 2.3 tant que la représentativité n'est pas proportionnelle.

La thématique de la diversité devrait être élargie et ne pas être centrée uniquement sur la question du genre ou de handicap.

Valorisation de l'engagement

Un point d'amélioration cité en clôture du standard 2.3 est la volonté de l'UNIGE de valoriser les représentant-es qui « s'engagent pour l'institution à titre bénévole ». Or, aucune piste de valorisation n'est apportée dans la conclusion et ce point n'est pas repris dans le Plan d'action pour le développement du SAQ. Il est essentiel que la valorisation de la participation ne se fasse pas seulement par le biais d'une plus grande communication et visibilité mais par une valorisation concrète de la participation. Le corps étudiant et le corps des collaborateurs.trices de l'enseignement et de la recherche souhaitent que soit inscrite, dans le plan d'action, la possibilité de compenser la participation étudiante ou d'autres corps, que ce soit par une rémunération financière, l'octroi de crédits ECTS ou une prolongation de la durée des études ou du contrat.

Enseignement à distance (p.55)

La crise sanitaire a forcé l'introduction de l'enseignement à distance, une forme d'enseignement déjà présente à l'Université de Genève pour quelques cours. Or, avant de lancer un appel à des « projets innovants » et d'organiser un « prix de l'enseignement à distance », il est urgent de discuter démocratiquement et de définir clairement le cadre de l'enseignement à distance post-covid.

L'Assemblée se déclare par ailleurs très sceptique quant à l'idée de faire des Erasmus numériques et souhaiterait, là aussi, qu'une discussion démocratique à ce propos soit organisée.

Standard 3.2. (p. 56)

Le standard 3.2 mentionne que l'objectif de l'évaluation des enseignements a pour objectif « l'ajustement des prestations de formation ». Cette idée, présente de manière récurrente dans le rapport, pose deux problèmes principaux :

1. Les étudiant-es considèrent que les évaluations ne servent que rarement à ajuster les enseignements. En effet, à la lecture du rapport, il apparaît que le corps professoral peut plus ou moins choisir s'il modifie ou non son enseignement en fonction des remarques. C'est souvent, et c'est à déplorer en termes de qualité, les enseignant-es déjà pédagogiquement pertinent-es qui essayent de s'améliorer encore tandis que les enseignant-es dont la pédagogie est médiocre ne modifient en rien leurs cours. D'année en année, les étudiant-es critiquent les mêmes cours sans qu'aucun changement structurel ne soit apporté. Ces évaluations, et leurs effets, sont donc inutiles selon le critère de qualité poursuivi.

2. En plus d'être inutiles, ces évaluations apparaissent comme néfastes. Nous voyons très clairement dans ce rapport que l'Université considère ses étudiant-es comme des consommatrices d'études et de filières. Les étudiant-es seraient à l'université pour utiliser des « prestations », ils-elles évalueraient ces prestations comme des client-es et le résultat de ces évaluations seraient laissées au bon vouloir des enseignant-es. Cette vision de l'université n'est pas partagée. L'université n'est pas une entreprise « lambda » et ne peut être considérée ainsi. Les étudiant-es ne souhaitent pas être des client-es ou des consommatrices, ils et elles souhaitent co-construire avec leurs enseignant-es, ils et elles souhaitent partager leurs attentes d'amélioration pour le bien commun.

Ressources humaines (standard 4.2.-4.3., pp. 77-80)

1. Nombre élevé de « burn-out » :

Pour apporter des réponses structurelles, au-delà du soutien psychologique, il faudrait aborder la précarité des conditions de travail, le manque de formation continue et de perspectives de carrière, etc.

2. Evaluation périodique du personnel :

Le rapport esquisse diverses évolutions dans les procédures RH, sans aborder la question de leur efficacité. Or, celle-ci devrait être un critère de qualité pour une université au service de ses missions principales. En particulier, comment éviter que les tâches d'évaluation en tout genre ne prennent une place disproportionnée dans l'activité des responsables de structures ?

3. Formation continue du PAT :

Il est fait mention de l'enquête en ligne auprès de l'ensemble du PAT, menée en 2020. Toutefois, le rapport indique avoir pris connaissance des constats de l'enquête en indiquant que beaucoup de ces constats étaient déjà identifiés ; il manque un détail de ces constats. Plus loin, il est indiqué que des formations adaptées au profil des collaborateurs et collaboratrices seront proposées sans indiquer de quelle manière ces formations seront adaptées. Il en va de même quant au standard 4.3. qui indique que « le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer que la haute école [...] soutient le développement de carrière de l'ensemble du personnel [...] » sans indiquer quels sont les moyens, les actions concrètes qui soutiennent tant le développement de carrière que la formation continue du PAT.

Le plan d'action prévoit des propositions intéressantes relatives aux conditions de travail (pp.97 ss). Celles-ci ne figurent pas dans l'analyse des standards et sont absentes des points à améliorer desdits standards. L'Assemblée souhaite voir ces éléments introduits dans le rapport et renforcés dans le plan d'action.

Communication interne et externe (standard 5.1.)

Pépite qualité

S'il s'agit d'une excellente initiative, une procédure de sélection et des critères doivent être développés afin de figurer dans le rapport pour assurer la transparence de sélection.

Mémento

Il est très souvent cité dans le rapport alors que pour certains aspects, notamment celui de la formation, les articles sont obsolètes et non mis à jour. Il faut améliorer l'outil.

Stratégie numérique et développement durable

Ces deux stratégies sont rappelées dès la page 7, mais le lien entre les deux reste largement à concrétiser. L'élaboration du « plan d'action pour le développement du système d'assurance qualité » (p.89 ss.) pourrait être une occasion de mener cette réflexion y compris dans le fonctionnement quotidien de l'Université. Plus généralement, l'évolution des pratiques de l'institution devrait s'accompagner d'une réflexion systématique sur leurs aspects économiques et environnementaux.

Plan d'action

Le plan d'action propose une grande variété d'éléments. Pour devenir un outil de suivi, il doit intégrer une priorisation des actions à entreprendre, une indication des moyens et ressources (existantes ou à mettre en place), un état d'avancement ainsi qu'une indication des délais attendus pour chaque action exprimée.

5. DOCTORAT PROFESSIONNEL : VOTE

5.1. Présentation du rapport des expert-es et du plan d'actions (ADU-21.02)

Le Président passe la parole au recteur.

Le Recteur indique que le rectorat souhaite inscrire de manière définitive, et sans limitation du domaine de discipline, le titre de doctorat de formation continue dans le Statut de l'Université. Le rapport d'évaluation du doctorat relève la qualité académique du programme ainsi que celle des thèses rendues. Le caractère exigeant du programme a également été relevé comme celui du taux de satisfaction des participant-es au programme. L'expérience réussie de cette formation permet de l'étendre à d'autres facultés et cela a été discuté avec les doyens et doyennes. Si l'Assemblée accepte ce soir les modifications du Statut, elles seront soumises au Conseil d'Etat pour approbation définitive.

5.2. Discussion

Le Président remercie le Recteur et ouvre la discussion.

Mme Dullion demande si les HES ont le projet d'introduire des titres de doctorat et si des discussions sont en cours à ce sujet. Elle relève que le titre de doctorat professionnel représente 80 crédits ECTS ; elle se demande si cela n'aura pas un impact sur la valeur du doctorat académique.

Le Recteur répond que les HES n'ont pas la volonté d'introduire le titre de doctorat sauf dans les domaines où il n'existerait pas de titre équivalent dans les universités et EPF. En revanche, la participation de professeur-es HES, orienté-es recherche appliquée, pourrait s'envisager à des programmes universitaires. Quant à l'aspect du titre de doctorat professionnel versus doctorat académique, la confusion ne sera pas possible ; le titre mentionne très bien la différence de statut des diplômés. Il ajoute que de nombreuses universités se lancent dans ce type de formation qui permet aux professionnels d'approfondir leur connaissance du métier avec des recherches appliquées.

Mme Huber ajoute que dans de nombreux pays, le positionnement du doctorat professionnel, prévu pour valoriser les apprentissages et leur acquisition, n'implique pas une référence aux crédits ECTS afin de laisser une totale liberté dans la gestion des plans d'étude. Cela semblait un pari risqué pour la Suisse qui souhaitait intégrer ce nouveau titre dans le système suisse de formation continue. L'usage du système de crédits a semblé approprié et permettant une distinction claire entre le MAS, 60 crédits ETCS, et le doctorat plus avancé avec un minimum de 80 crédits ETCS ou plus.

Le Président remercie de ces réponses et, sans demande de parole, passe au vote.

5.3. Vote sur la modification du Statut

Le Président soumet au vote la modification de l'art. 92, alinéas 5 et 7 du Statut.

Avec 1 opposition, 17 abstentions et 13 oui, la modification du Statut est approuvée.

6. MOTION DU CCER ET DU CORPS ÉTUDIANT : Pour un engagement fort de l'UNIGE aux côtés de l'État dans l'urgence climatique

6.1. Présentation de la motion (AU-21.03)

M. Guibentif remercie le rectorat de la réponse à la question sur l'urgence climatique. La motion ne vise pas à contredire le travail entrepris par le rectorat mais plutôt à donner un cadre à toutes ses actions dans la continuité de ce qu'a fait le Grand Conseil ou le Conseil Municipal de la ville de Genève. La motion reconnaît les risques liés au changement climatique et le rôle de l'Université dans la réponse à ces risques, pas seulement comme centre d'expertise, mais également comme lieu d'étude et de vie. A ce titre, il s'agit d'être exemplaire. Il s'étonne que le rectorat juge, sans plus de précision, impossible de tenir les objectifs du canton de moins 60 % en 2030. La motion souhaite mettre des moyens, humain et financiers, au service de la stratégie. Mme Dullion mentionnait, au sujet de l'accréditation, le manque de lien entre la stratégie numérique et la stratégie du développement durable. Il relève à cet égard que la stratégie numérique est dotée d'un bureau, de personnel et que la stratégie du développement durable n'est pas encore organisée. La motion souhaite donc que le rectorat clarifie les moyens qui seront mis au service de la stratégie. Enfin, reconnaissant qu'il faut un engagement de l'ensemble de la communauté universitaire, les motionnaires souhaitaient soutenir la grève pour l'avenir du 21 mai et demander au rectorat de soutenir ce genre d'initiative et de le faire savoir. Cette motion devrait être envoyée à l'ensemble de la communauté universitaire vendredi matin.

Le Président cède la parole à M. Triscone.

M. Triscone remercie du travail effectué. Il indique qu'en juin prochain, le rectorat souhaite présenter à l'Assemblée le bilan carbone ainsi que les actions en cours et les actions qui seront lancées dans les prochains mois. Les questions posées par la motion seront bien évidemment traitées. Il y a un point qui semble poser problème, celui de la formulation de l'ambition du rectorat et la comparaison faite avec le canton sur des chiffres de 1990. L'ambition de l'Université est plus grande que celle du canton. Il cède la parole à Fabrice Calame pour donner des explications sur le calcul de l'ambition de l'Université.

M. Calame indique qu'un objectif de 60% en 2030 est possible mais ne serait pas aligné sur l'objectif du canton puisque, sur la fixation des objectifs, certains chiffres sont importants : le pourcentage économisé, la date, le périmètre et la base. Le périmètre pris en compte par le canton n'est pas le même que celui de l'Université puisque le périmètre aérien par exemple est exclu dans les éléments cantonaux alors qu'il est présent à l'Université comme domaine d'émission important. Il y a également la question de la base (protocole de Kyoto, objectifs territoriaux nationaux fixés sur une base de 1990). Pour l'UNIGE, le premier bilan carbone (base) se fondera sur les années 2019-2020. Il est impossible d'imaginer ce qu'émettait l'UNIGE en 1990, avec environ cinq mille étudiant-es de moins, UniMail pas encore construite, etc. L'ambition est donc de réduire de 50% en 2030 sur la base des calculs de 2019-2020. Cela a semblé le plus cohérent par rapport à l'objectif cantonal. Le bilan énergétique des bâtiments cantonaux (BB 2020) démontre qu'une économie de 25% a déjà été réalisée sur le CO₂ émis par les bâtiments. L'OCBA (office cantonal des bâtiments) considère donc que la moitié de l'objectif est atteint. Dans les négociations futures avec l'OCBA pour atteindre les objectifs dans nos bâtiments, les objectifs de l'Université sont donc plus forts. Pour rappel, les bâtiments n'appartiennent pas à l'Université et sont déjà agrégés ; l'Université aurait pu les sortir des calculs, ce qu'elle n'a pas fait et qui par conséquent élargi sa base. M. Calame estime donc que l'ambition de l'Université est plus élevée que celle fixée par le canton. Quant à la communication, elle a été animée du souci de faire preuve d'exemplarité comme institution scientifique et de renoncer aux effets de manche. Enfin, il mentionne que le texte de la motion pourrait laisser à croire que l'objectif du canton est critiqué : « [...] le rectorat considère comme « impossible », sans plus d'explications, l'objectif du Grand Conseil de réduction de 60 % des émissions d'ici 2030 imposé par le Conseil d'État [...] ». Il suggère plutôt de dire que l'Université ne peut s'aligner sur ce chiffre mais que l'Université est totalement alignée sur l'objectif général et va contribuer à l'atteindre. La formulation lui semble porter à confusion et laisser à penser que l'UNIGE, comme institution scientifique, émet une critique par rapport à l'Etat de Genève.

M. Guibentif remercie M. Calame de ces explications. Il propose deux amendements à la motion :
Remplacer :

S'étonne cependant que le rectorat considère comme « impossible », sans plus d'explications, l'objectif du Grand Conseil de réduction de 60 % des émissions d'ici 2030 imposé par le Conseil d'État – si un acteur comme l'Université n'est pas en mesure de le respecter, de qui espère-t-on l'atteinte de cet objectif ?

Par :

Regrette que l'articulation entre l'objectif de l'Université et celui de l'État de Genève ne soit pas plus claire.

M. Sciarini demande s'il n'est pas nécessaire de modifier le paragraphe suivant en supprimant la référence au moins 60 % en 2030.

« *De s'aligner avec l'objectif de réduction des émissions de l'État de Genève, soit -60 % en 2030, et de communiquer avec les autres acteurs publics pour pouvoir assumer un rôle d'exemplarité et entraîner d'autres acteurs du canton.* »

M. Guibentif indique que la motion souhaite que l'UNIGE s'aligne aux objectifs de l'Etat et qu'il n'est pas nécessaire de mentionner « soit – 60% en 2030 ».

M. Calame estime qu'il serait préférable de ne pas mentionner ce chiffre ou de donner des explications précises. Sinon la communication du rectorat et celle de l'Etat de Genève ne seront pas alignées.

Le Président soumet la motion amendée au vote.

6.2. Prise de position de l'Assemblée : vote

La motion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Pour un engagement fort de l'UNIGE aux côtés de l'État dans l'urgence climatique

L'Assemblée de l'Université,

Faisant suite à la réponse du rectorat à la question des représentant-es du CCER « Quelle urgence climatique à l'Université de Genève ? »,

Considérant la « Stratégie durabilité » de l'UNIGE,

Considérant la Motion M2520 adoptée par le Grand Conseil dès le 18 Octobre 2019 ainsi que la révision du Plan Climat Cantonal en cours,

Consciente des nombreux travaux scientifiques documentant l'ampleur du changement climatique et plus généralement du dépassement de plusieurs « limites planétaires », dont les pays dits « industrialisés » sont historiquement les premiers responsables,

Reconnaît la gravité des risques à moyen terme que font courir ces dépassements à l'ensemble de l'humanité, *a fortiori* à l'ensemble de la communauté universitaire,

Affirme le rôle de premier plan de l'Université dans la réponse à ces risques, en particulier en tant que centre d'expertise pour les décideurs politiques, en tant que partie d'un vaste réseau d'acteurs locaux et internationaux et en tant que lieu de travail et d'études pour des dizaines de milliers de citoyen·nes,

Soutient, en conséquence, toutes les mobilisations de la communauté universitaire visant à sensibiliser ou agir sur l'empreinte écologique de l'Université et de la société en général, particulièrement la « Grève pour l'Avenir » prévue ce 21 Mai,

Salue le travail accompli par le rectorat jusqu'à présent, comme détaillé dans la réponse à la question,

Regrette que l'articulation entre l'objectif de l'Université et celui de l'État de Genève ne soit pas plus claire.

S'inquiète de l'absence de moyens concrets et chiffrés au service de la Stratégie durabilité et de sa composante climat en particulier,

Souligne le besoin d'une réponse collective touchant l'ensemble des services, qui peut être pilotée par, mais en aucun cas se réduire à, un seul « bureau », quels que soient les moyens alloués à ce bureau.

Par suite, l'Assemblée d'Université demande au rectorat :

De s'aligner avec l'objectif de réduction des émissions de l'État de Genève et de communiquer avec les autres acteurs publics pour pouvoir assumer un rôle d'exemplarité et entraîner d'autres acteurs du canton.

De clarifier les moyens mis au service de cet objectif, soit au moins les actions prévues, les montants d'investissement associés et le nombre de postes dédiés. Ce pour présentation lors de la séance du 23 Juin, comme proposé dans la réponse à la question.

De préparer une communication à l'ensemble de la communauté universitaire exprimant son positionnement et objectifs en lien avec l'urgence climatique. Cette communication peut se faire à l'occasion de la Grève pour l'avenir ou en réaction à la publication du Plan Climat Cantonal révisé (attendue ces prochaines semaines), mais au plus tard à la rentrée de Septembre 2021. Elle devra *a minima* être envoyée sur Uniliste mais devrait idéalement faire l'objet d'affichages propres à faire prendre conscience à la communauté universitaire de la gravité des risques et de l'ampleur des changements nécessaires pour les réduire.

De faciliter, autant que faire se peut, l'engagement des membres de la communauté universitaire sur le sujet, individuels ou constitués en Association. En particulier, l'accès aux infrastructures physiques (e.g. salles, affichages) ou virtuelles (e.g. Zoom) pour l'organisation d'évènements de sensibilisation devrait être simplifié et libre de frais.

De rendre compte à l'Assemblée, au moins 2 fois par an, de l'avancement des travaux sur ce sujet.

De plus, plutôt que de créer une commission ad hoc, l'Assemblée propose au rectorat de créer un groupe de travail constitué de membres de la communauté universitaire motivé-es par le sujet pour orienter les travaux du bureau du vice-recteur Jean-Marc Triscone.

L'Assemblée communique cette motion à l'ensemble de la communauté universitaire par Uniliste le matin du 21 mai, pour contribuer à la dynamique de changement dans la mesure de ses moyens.

7. CONSEIL DE DISCIPLINE (ADU-21.04)

7.1. Proposition d'un-e suppléant-e du CCER

Le Président indique que M. Asfaha, membre suppléant représentant du CCER a démissionné et qu'il doit être remplacé.

Mme Girardin informe que M. Fornerod remplacera au titre de suppléant M. Asfaha.

M. Fornerod est désigné par l'Assemblée, comme représentant du CCER, au poste de suppléant.

8. ADMISSION DES MATURITÉS SPÉCIALISÉES (AU-21.05)

8.1. Présentation de la problématique et discussion

Le Président cède la parole à Mme Milli, Directrice de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignant-e-s (IUFE).

Mme Milli indique qu'il s'agit d'accueillir des personnes porteuses d'un titre de maturité non gymnasiale, par analogie à l'accueil des « sans maturité » à l'Université de Genève. Cette initiative a émergé de l'Ecole de culture générale qui voit comme débouché à la maturité spécialisée option pédagogique, la formation à l'enseignement primaire. Or il se trouve que cette formation, dans le canton de Genève, ne dépend pas d'une Haute école pédagogique mais d'une formation universitaire, ce qui n'est pas le cas de tous les autres cantons romands. Les titulaires de cette maturité spécialisée option pédagogie, environ 40 personnes, se forment donc souvent dans le canton de Vaud. A Genève, après la première année de bachelor en FAPSE, il existe un quota du nombre de postes de formation ouvert. L'élargissement aux maturités spécialisées ne pourrait donc, en aucun cas, induire une baisse de qualité de la formation. Cette initiative a été approuvée par le collège des professeur-es de la faculté, celui des sciences de l'éducation et le conseil participatif de la FAPSE. L'ouverture à ce diplôme est plutôt perçue comme une contribution à plus de diversité parmi les étudiant-es. L'Assemblée doit donc se prononcer sur la modification de l'art. 55, al. 4 du Statut de l'Université.

Le Président remercie Mme Milli et demande si l'Assemblée a des questions.

M. Amici demande si, après la réussite de la première année, ou après l'obtention d'un certain nombre de crédits, les personnes auraient la possibilité de changer de filière ou de faculté.

Mme Milli répond que cela ne serait pas possible. Soit elles restent en sciences de l'éducation, soit elles quittent l'Université.

M. Amici trouve qu'il n'y a pas d'analogie avec les non-porteurs de maturité gymnasiale qui peuvent changer de faculté et réorienter leur parcours. Il ne comprend pas pourquoi cela ne serait pas possible dans le cas des maturités pédagogiques ; du moment qu'une personne démontre qu'elle peut s'adapter à la formation universitaire et obtenir des crédits, elle devrait pouvoir se réorienter au besoin.

Mme Milli relève que les facultés ont des spécificités pour les conditions d'admission des non-porteurs de maturité gymnasiale. La transversalité n'existe pas actuellement pour les « sans maturité ».

8.2. Vote sur la modification de l'art. 55 al. 4 du Statut

Le Président soumet au vote la modification de l'art. 55, al. 4 du Statut.

L'Assemblée accepte la modification du Statut à l'unanimité des membres présents.

9. DIVERS

Le Président cède la parole à M. Crettenand qui a annoncé un divers.

M. Crettenand indique que le comité de PAT-UNIGE l'a mandaté pour partager une information. Un incident s'est déroulé lors du scrutin du seul siège de l'administration centrale à l'Assemblée de l'Université, scrutin lors duquel il y a plusieurs candidat-es et listes. La liberté du scrutin a été mise à mal par une communication officielle, durant la période du scrutin, émanant de la direction interne, conseillant de choisir une autre liste que celle du PAT-UNIGE. Les instances concernées ont été interpellées à ce sujet. Une direction recommandait de voter pour une personne qui lui était directement subordonnée ; il semble que d'autres directions aient également communiqué en ce sens. Il lui apparaît que cela entache la régularité de l'élection et reste très discutable sur le plan éthique. Il voulait que l'Assemblée en soit informée.

Le Président demande si le PAT exige l'invalidation du résultat.

M. Crettenand indique qu'à ce stade, cela n'a pas été exigé. Les résultats des élections n'ont pas été proclamés et il est impossible de formuler un recours. Des questions ont été posées et le comité PAT-UNIGE attend des réponses. Il est interpellé en termes de liberté démocratique sur la pratique. Il ne s'agit pas d'accusation de manipulation, il n'est pas possible de préjuger des intentions. Toutefois ces méthodes interrogent et de nombreux-ses collaborateur-trices ont été interpellé-es par ces pratiques.

M. Raboud confirme avoir été interpellé et que ses services travaillent à la réponse à apporter. Il indique apporter une grande attention à la situation rapportée.

M. Gold indique que le corps étudiant est choqué par ces pratiques et attend la réponse du rectorat.

Le Président relève qu'il espère que cette grosse maladresse n'aura pas d'influence sur le résultat.

Mme Girardclos demande si la commission électorale ne devrait pas gérer ce cas et être saisie plutôt que le rectorat.

M. Raboud répond que les attributions de la commission électorale ne sont pas de cette nature ; il s'agit du dépouillement des élections et d'initialiser les élections électroniques selon le règlement d'organisation des élections.

Le Président demande alors qui serait compétent sur un tel sujet.

M. Raboud indique que les élections sont organisées par le secrétaire général sous la responsabilité du rectorat. Les instances compétentes sont donc le rectorat et le secrétaire général.

Le Président lève la séance, la parole n'étant plus demandée.

BILAN DE SÉANCE

Processus d'accréditation : rapport d'auto-évaluation

Suite aux prises de position des différents corps, une synthèse a été envoyée au comité de pilotage de l'accréditation comme réponse de l'Assemblée à la consultation sur le rapport d'auto-évaluation.

Doctorat professionnel

La modification du Statut (art. 92, al. 5 et 7) permettant d'inscrire le titre de doctorat de formation continue, de manière définitive et sans limitation de domaine de discipline, a été accepté, avec un taux d'abstention de 55%.

Pour un engagement fort de l'UNIGE aux côtés de l'État dans l'urgence climatique

La motion présentée par le CCER et le corps étudiant a été acceptée à l'unanimité. Elle devient la motion de l'Assemblée.

Proposition de membres au Conseil de discipline

L'Assemblée propose M. Nicolas Fornerod comme suppléant en remplacement de M. Asfaha (Statut, Chapitre III Conseil de discipline, Art. 17).

Admission des maturités spécialisées option pédagogie en FAPSE

La modification du Statut (art. 55, al. 4), permettant aux titulaires de maturité de l'Ecole de Culture générale, option pédagogie, de se former à l'Université (IUFE) au métier d'enseignant du primaire a été acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21:00.

Eric Eigenmann
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire